

REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PRIVATISATION

AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES ASSURANCES



Rapport annuel du secteur burundais des assurances

Exercice 2016

Bujumbura, Août 2017

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	a
LISTE DES TABLEAUX	1
LISTE DES GRAPHIQUES	3
LISTE DES ANNEXES	3
SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES	4
PREFACE	5
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : BREF APERCU DU SECTEUR BURUNDAIS DES ASSURANCES	8
I.1. Les acteurs du marché des assurances.....	8
I.2. Les opérations d’assurances pratiquées.....	10
I.3. Les réalisations, contraintes et perspectives d’avenir de l’ARCA	10
I.3.1. Réalisations	10
I.3.2. Contraintes et défis	13
I.3.3. Perspectives d’avenir	13
I.4. Le cadre juridique du secteur des assurances	13
I.4.1. Les textes légaux et réglementaires	13
I.4.2. Autres références régionales et internationales.....	14
CHAPITRE II : L’ASSURANCE ET L’ECONOMIE	15
II.1. Situation générale du marché burundais des assurances.....	15
II.2. Le taux de pénétration des assurances	15
II.2.1. Taux de pénétration de l’assurance « Non Vie ».....	16
II.2.3. Taux de pénétration de l’assurance « Vie ».....	16
II.3. La densité de l’assurance	17
II.4. Les emplois dans les sociétés d’assurance.....	17
CHAPITRE III : INDICATEURS CLES DU SECTEUR D’ASSURANCE	18
III.1. Indicateurs clés des sociétés d’assurance	18
III.1.1. Les primes	18
III.1.2 Les prestations.....	22
III.1.3 Les charges d’acquisition et de gestion.....	24

III.2. Indicateurs clés des sociétés de courtage en assurance	24
III.2.1. Courtage en assurance Non Vie	25
III.2.2. Courtage en assurance Vie	27
CHAPITRE IV : SITUATION PATRIMONIALE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES	29
IV.1. Présentation des postes d'actif.....	29
IV.2. Présentation des postes du passif.....	30
IV.3. Présentation du Compte d'exploitation « Non Vie ».....	31
IV.4. Présentation du compte d'exploitation « Vie »	32
CHAPITRE V : AUTRES INDICATEURS PERTINENTS.....	34
V.1. La marge de solvabilité du secteur	34
V.2. La couverture des engagements réglementés (« Vie » et « Non Vie »).....	36
V.3. La réassurance.....	38
V.3.1. La réassurance en assurance « Non Vie ».....	39
V.3.2. La réassurance en assurance « Vie »	39
V.4. Le management et gouvernance d'entreprise	40
V.5. Rentabilité du secteur des assurances	41
V.5.1. Rentabilité de l'assurance « Non Vie ».....	41
V.5.2. Rentabilité de l'assurance « Vie ».....	43
V.6. La liquidité du secteur des assurances	44
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	46
I. TEXTES LEGAUX.....	46
A. Lois	46
C. Décrets lois	46
D. Ordonnances ministérielles.....	46
E. Traités, Accords, Normes internationaux	46
II. RAPPORTS, REVUES ET AUTRES PUBLICATIONS.....	47
ANNEXES.....	i

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Compagnies d'assurance opérant au Burundi	8
Tableau 2: Listes des sociétés de courtage en assurance.....	9
Tableau 3: Nombre d'acteurs agréés par pays membre de la CEA en 2015	15
Tableau 4: Part de l'assurance dans le PIB (données en milliers de FBU)	15
Tableau 5: Evolution du taux de pénétration de l'assurance « Non Vie » dans le PIB.....	16
Tableau 6: Evolution du taux de pénétration de l'assurance « Vie » dans le PIB.....	16
Tableau 7: Evolution de la densité de l'assurance (en FBU)	17
Tableau 8 : Répartition des emplois par société d'assurance (2016)	17
Tableau 9: Parts de marché des compagnies en assurance « Vie » et « Non Vie »	19
Tableau 10: Parts de marché des compagnies en assurance « Non Vie »	20
Tableau 11: Part des primes émises par catégorie d'assurance en « Non Vie » (donnés en 000 de FBU).....	20
Tableau 12: Parts de marché des compagnies en assurance « Vie »	21
Tableau 13: Répartition des primes émises par catégorie d'assurance « Vie » (donnés en 000 de FBU).....	21
Tableau 14 : Charge de sinistres en assurance « Non Vie » (en 000 FBU)	22
Tableau 15 : Charge de sinistres par catégorie d'assurances « Non Vie » (en 000 FBU)	22
Tableau 16 : Taux global de sinistres à primes en assurance « Non Vie » (en 000 FBU)	23
Tableau 17 : Taux global de sinistres à primes par catégorie en assurance « Non Vie ».....	23
Tableau 18: Evolution des prestations en assurance « Vie » (en 000 FBU)	23
Tableau 19: Evolution des charges d'acquisition et frais de gestion (en 000 FBU)	24
Tableau 20: Taux de commission par catégorie d'assurance Non Vie	25
Tableau 21: Part des sociétés de courtage dans les primes émises en assurance Non Vie.....	26
Tableau 22: Taux de commission par catégorie d'assurance Vie	27
Tableau 23: Part des sociétés de courtage dans les primes émises en assurance Vie	28

Tableau 24: L'actif du secteur (en 000FBU).....	29
Tableau 25: Le passif du secteur (en 000FBU).....	30
Tableau 26: Compte d'exploitation Crédit « Non Vie » (en 000FBU).....	31
Tableau 27: Compte d'exploitation Débit « Non Vie » (en 000FBU).....	31
Tableau 28: Compte d'exploitation Crédit « Vie » (en 000FBU).....	32
Tableau 29: Compte d'exploitation Débit « Vie » (en 000FBU).....	32
Tableau 30: Calcul de la marge disponible en assurance « Non Vie » et « Vie ».....	34
Tableau 31: Calcul de la marge réglementaire en assurance « Non Vie ».....	35
Tableau 32: Calcul de la marge réglementaire en assurance « Vie ».....	35
Tableau 33: Calcul du surplus/déficit de marge de solvabilité.....	36
Tableau 34: Etat C4 de calcul de la couverture des engagements réglementés (en FBu).....	37
Tableau 35: Evolution du taux de couverture.....	38
Tableau 36: Evolution du taux de cession des primes en réassurance en assurance « Non Vie » (en 000 de FBu).....	39
Tableau 37: Evolution du solde de réassurance en assurance « Non Vie » (en 000 de FBu).....	39
Tableau 38: Evolution du solde de réassurance et du taux de cession en assurance « Vie » (en 000 de FBu).....	39
Tableau 39: Evolution des dépenses en assurances « Non Vie » (en 000 de FBu).....	42
Tableau 40: Evolution des revenus en assurance « Non Vie » (en 000 de FBu).....	43
Tableau 41: Evolution des dépenses en assurances Vie (en 000 de FBu).....	43
Tableau 42: Evolution des revenus en assurance « Vie » (en 000 de FBu).....	44
Tableau 43: Evolution des actifs liquides du secteur (Vie & Non Vie) (en 000 de FBu).....	44
Tableau 44: Evolution des créances sur les assurés et agents (Vie & Non Vie) (en 000 de FBu).....	45

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution du chiffre d'affaires (en 000 FBu)	18
Graphique 2: Répartition du chiffre d'affaires en « Vie » et « Non Vie ».....	19
Graphique 3: Commissions payées aux sociétés de courtage (en FBu)	25
Graphique 4: Commissions payées aux sociétés de courtage (en FBu)	27
Graphique 5: Evolution du résultat d'exploitation (en 000 FBu).....	33

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Passif du Bilan 2016 (donnés en 000 de FBu).....	i
Annexe 2: Actif du Bilan 2016 (donnés en 000 de FBu)	ii
Annexe 3: Compte d'exploitation « Non Vie » (crédit 2016) (donnés en 000 de FBu).....	iii
Annexe 4: Compte d'exploitation « Non Vie » (débit 2016) (donnés en 000 de FBu).....	iv
Annexe 5: Compte d'exploitation « Vie » (crédit 2016) (donnés en 000 de FBu)	v
Annexe 6: Compte d'exploitation « Vie » (débit 2016) (donnés en 000 de FBu).....	v
Annexe 7: Taux de cession par société en « Non Vie » (donnés en 000 de FBu).....	vi
Annexe 8: Solde de réassurance par société en « Non Vie » (donnés en 000 de FBu)	vi
Annexe 9: Solde de réassurance et taux de cession par société en « Vie » (donnés en 000 de FBu)	vii
Annexe 10: Ratio des dépenses en assurance « Vie » de chaque compagnie (2016) (donnés en 000 de FBu)	vii
Annexe 11: Ratio de rentabilité en assurance « Vie » (2016) (donnés en 000 de FBu).....	viii
Annexe 12: Ratio des dépenses en assurance « Non Vie » (2016) (donnés en 000 de FBu)	ix
Annexe 13: Ratio de rentabilité en assurance « Non Vie » (2016) (donnés en 000 de FBu).....	x
Annexe 14: Ratio de liquidité par compagnie du secteur en « Vie » et « Non Vie » (2016) (donnés en 000 de FBu)	x

SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES

AGEAGL	: Agence Générale d'Assurance des Grand Lacs
AICA	: Association Internationale des Contrôleurs des Assurances
AKI	: Association of Kenyan Insurers
ARCA	: Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
ASSUR	: Association des Assureurs du Burundi
BICOR	: Burundi Insurance Corporation
BRB	: Banque de la République du Burundi
CEA	: Communauté Est Africaine
CIBCO	: Confident Insurance Brokers Company
CIMA	: Conférence Interafricaine du Marché des Assurances
DLMT	: Dettes à Long et Moyen Terme
EAC	: East African Community
EAISA	: East African Insurance Supervisors Association
FBIB	: First Burundi Insurance Brokers
FBU	: Francs Burundais
FG	: Frais de gestion
IBAB	: Insurance Brokers Association of Burundi
IBIB	: Ingoma Best Insurance Brokers
IMPERIAL B.G.C	: Imperial Brokerage Group of Cabinets
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi
MFBP	: Ministère des Finances du Budget et de la Privatisation
MOU	: Memorandum Of Understanding
PE	: Primes Emises
PIB	: Produit Intérieur Brut
PM	: Provisions Mathématiques
PREC	: Provisions pour Risques En Cours
PSAP	: Provisions pour Sinistres à Payer
PSD	: Projet de Développement des Secteurs Financier et Privé
RC	: Responsabilité Civile
SISAB	: Société Interprofessionnelle de Solutions d'Assurance
SOCABU	: Société d'Assurance du Burundi
SOCAR	: Société Commerciale d'Assurance et de Réassurance
SOGEAR	: Société Générale d'Assurance et de Réassurance
TIB	: Tanganyika Insurance Brokers
UCAR	: Union Commerciale d'Assurance et de Réassurance
V&C	: Vie et Capitalisation



PREFACE

L'année 2016 a été très riche en réalisations pour l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA). De l'agrément de quatre sociétés de courtage à l'agrément provisoire d'une nouvelle société d'assurance en passant par la suspension des sociétés de courtage qui n'ont pas pu se conformer au Code des assurances, l'Agence n'a ménagé aucun effort pour assumer sa mission de réguler et de superviser le secteur burundais des assurances.

En plus du contrôle sur pièces et sur place des sociétés d'assurance, l'Agence est passée à une étape supérieure en procédant au contrôle sur pièces de dix sociétés de courtage, en instruisant différents litiges et en infligeant des sanctions aux acteurs qui ne respectent pas la législation en vigueur.

Dans son rôle de régulateur, une série de circulaires, décisions et visas ont été émis par l'ARCA. Un memorandum d'entente a été signé avec l'Office Burundais des Recettes en vue d'une coopération technique et d'un échange d'informations et dans le but d'asseoir un contrôle plus efficace du secteur des assurances, dans l'intérêt de la population en général et dudit secteur en particulier.

Pour combler le manque de compétences en comptabilité des assurances, une formation des comptables du secteur a été réalisée grâce au financement du projet PSD. En plus, pour donner suite à une étude menée sur la sinistralité au sein de la branche automobile qui a montré les problèmes de cette branche, une journée d'échange sur la problématique d'indemnisation des sinistres automobile a été organisée à l'intention des acteurs et partenaires du secteur des assurances.

Le présent rapport annuel qui met en évidence la situation du secteur des assurances à la clôture de l'exercice 2016 donne des statistiques détaillées qui pourront permettre au lecteur de mieux appréhender aussi bien les opportunités offertes par le secteur des assurances que les défis à relever pour que ledit secteur puisse contribuer de façon significative au développement économique du Burundi.

Hon. Gervais NGIRIRWA

Secrétaire Général de l'ARCA



INTRODUCTION

Dans le cadre de l'exercice de sa mission de réguler et de contrôler le secteur des assurances pour le compte de l'Etat et au profit des assurés, souscripteurs et bénéficiaires de contrats d'assurance, l'organe de supervision et de régulation des assurances entreprend plusieurs activités parmi lesquelles on peut citer :

- Le contrôle sur pièces et sur place des différents acteurs du marché que sont les compagnies d'assurances et les intermédiaires d'assurances ;
- La conduite de différentes études ayant trait au secteur des assurances ;
- La promotion du secteur des assurances par l'organisation des formations des acteurs et la sensibilisation de la population ;
- La régulation du secteur à travers la signature des textes réglementaires, l'élaboration et le suivi de la procédure d'adoption et de l'application des textes légaux.

L'ARCA est également appelé à jouer le rôle de conseiller du Ministre en charge des assurances sur tous les aspects relatifs à ce secteur. C'est dans ce but, mais aussi pour donner aux décideurs et aux autres lecteurs une image fidèle de la situation du marché d'assurances à la clôture d'un exercice donné, que l'Agence est appelée à produire chaque année un rapport du secteur des assurances.

Le présent document fait donc office de rapport annuel du secteur burundais des assurances de l'exercice 2016 et offre une vue globale de la situation du secteur à travers sa contribution à l'économie, ses tendances futures, ses chiffres clés et sa solvabilité.

Ce rapport est établi à partir des états financiers des sociétés de courtage et des sociétés d'assurance relatifs à l'exercice 2016, avec un regard rétrospectif sur les années 2012, 2013, 2014 et 2015, et s'articule autour de cinq chapitres.

Le premier chapitre traite de l'aperçu général du secteur burundais des assurances. Le deuxième chapitre met en exergue la part de l'assurance dans l'économie nationale et la place du Burundi dans le marché des assurances de la CEA. Le troisième chapitre traite des indicateurs clés du secteur d'assurance et comprend une nouvelle partie sur les indicateurs des sociétés de courtage et leur apport dans les transactions entre assureurs et assurés. Le quatrième chapitre aborde la situation patrimoniale des entreprises d'assurances en intégrant l'analyse de la croissance du résultat, tandis que le cinquième et dernier chapitre traite d'autres indicateurs pertinents du secteur.

Il faudrait toutefois noter que la production de ce rapport s'est heurtée à plusieurs contraintes qui ont limité certaines analyses à savoir :

- La non séparation des bilans « Vie » et « Non Vie » pratiquée par deux des sept compagnies d'assurances ;

- L'inexistence de certaines statistiques macroéconomiques comme le PIB dont la véritable valeur n'est connue qu'après deux ans, ce qui pousse à réajuster les chiffres chaque année selon la disponibilité de la valeur actualisée de cet indicateur ;
- La difficulté de comparer les données annuelles du Burundi à celles des pays de la CEA dont l'année fiscale se termine en juin ;
- Le retard dans la transmission des états financiers par certaines sociétés d'assurances.

CHAPITRE I : BREF APERCU DU SECTEUR BURUNDAIS DES ASSURANCES

I.1. Les acteurs du marché des assurances

Le marché burundais des assurances est essentiellement composé des compagnies et des intermédiaires d'assurances. La taille du marché est encore étroite avec sept (7) compagnies d'assurance dont la plus ancienne date de 1977 et la plus récente de 2016. Le tableau ci-après montre les différentes sociétés d'assurance établies au Burundi, leur forme juridique, leur capital social ainsi que leur date d'entrée sur le marché.

Tableau 1: Compagnies d'assurance opérant au Burundi

N°	Nom de la société	Forme juridique	Capital social (en FBU)	Date d'agrément
1.	SOCABU	S. A ¹	3.060.000.000	1977
2.	UCAR	S. A ²	1.000.000.000	1986
3.	BICOR	S.A	1.510.266.000 ³	1991
4.	SOGEAR	S.A	1 062 500 000	1992
5.	SOCAR	S.A	1.773.431.515	1999
6.	JUBILEE INSURANCE COMPANY OF BURUNDI	S.A	1.500.000.000	2010
7.	EGIC NON-VIE	S.A	2.000.000.000	2016

Source : Données fournies par les compagnies en rapport avec l'exercice 2016.

L'exercice 2016 a connu la naissance d'une nouvelle société d'assurances dénommée « East African Global Insurance Company Non Vie », EGIC NV en sigle. Cette société a été agréée pour offrir des produits d'assurances non vie et dispose d'un capital social de 2 milliards de FBU dont 1.119.062.229 FBU avait été libéré par les actionnaires au moment de l'agrément.

Il convient de souligner qu'à la fin de l'exercice 2016, toutes les sociétés d'assurance avaient un capital social conforme aux dispositions de l'article 273 de la loi N°1/02/ du 07 janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi, qui fixe le montant minimum du capital social à un milliard de francs burundais (1.000.000.000 FBU) pour les compagnies d'assurances pratiquant les activités « Non Vie » et cinq cent millions de francs burundais (500.000.000 FBU) pour celles pratiquant les activités « Vie ».

En matière d'actionnariat, sur les sept (7) sociétés d'assurances œuvrant au Burundi, quatre (SOCABU, BICOR, UCAR, EGIC NV et SOGEAR) sont détenues par des opérateurs nationaux, une (SOCAR) comprend une partie des actions appartenant à une société étrangère tandis qu'une autre (JUBILEE) est une filiale de JUBILEE HOLDING LTD basée au Kenya.

¹ Société Anonyme avec l'Etat burundais comme actionnaire principal

² Société Anonyme

³ Dont 1.010.100.000 FBU pour le Capital Social de la BICOR Non Vie

Il convient de signaler que toutes les sociétés d'assurances sont regroupées au sein d'une association professionnelle dénommée « Association des Assureurs du Burundi », « ASSUR » en sigle.

En ce qui concerne les intermédiaires d'assurance, ils se répartissent entre les courtiers d'assurances, les agents généraux et les mandataires non-salariés. Selon la loi en vigueur les agents généraux et les mandataires non-salariés représentent les compagnies d'assurances tandis que les courtiers représentent les assurés.

A la fin de l'exercice 2015, il y avait neuf sociétés de courtage qui avaient déjà obtenu un agrément définitif tandis que six autres opéraient toujours sous un agrément provisoire. Au début de l'exercice 2016, l'ARCA a été contraint de suspendre quatre de ces six sociétés, du fait qu'elles ne se sont pas conformées au Code des assurances.

En somme, 13 sociétés de courtage disposaient d'un agrément en 2016. L'ensemble de ces courtiers d'assurance est retracé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Listes des sociétés de courtage en assurance

N°	Nom de la société de courtage	Année d'agrément
1	ASCOMA BURUNDI	2015
2	FIRST BURUNDI INSURANCE BROKERS (FBIB)	2015
3	TANGANYIKA INSURANCE BROKERS (TIB)	2015
4	AFRIKA RISK BURUNDI S. A	2015
5	IMPERIAL BROKERAGE GROUP OF CABINETS	2015
6	CONFIDENT INSURANCE BROKERS COMPANY (CIBCO)	2015
7	PAJEFLO FACILITATOR BUSINESS	2015
8	CONTACT ASSURANCE INFORMATION (CAI)	2015
9	PROFESSIONAL INSURANCE BROKERS (PIB)	2015
10	INGOMA BEST INSURANCE BROKERS (IBIB)	2016
11	AZIMUTS INSURANCE BROKERS	2016
12	SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DES SOLUTIONS D'ASSURANCES (SISAB)	2016
13	COMPAGNIE DE COURTAGE EN ASSURANCE (COCAS)	2016

Source : Données internes à l'ARCA

En plus des courtiers, en 2016 l'ARCA a octroyé un agrément définitif à deux agences générales à savoir l'Agence Générale d'Assurances des Grands Lacs, « AGEAGL-Burundi », qui représente la SOCABU et « BKY Insurance Agency Burundi » pour la JUBILEE. Notons que lors de cet exercice le secteur disposait également de 106 mandataires non-salariés bien que ces derniers n'avaient pas encore de cartes professionnelles.

I.2. Les opérations d'assurances pratiquées

Sur le marché burundais des assurances, quatre (4) sociétés pratiquaient en même temps les opérations d'assurance « Vie » et « Non Vie » à savoir JUBILEE, BICOR, SOCABU et SOCAR. Les trois (3) autres dont UCAR, SOGEAR et EGIC NV pratiquaient uniquement les opérations d'assurance « Non Vie ». Sur les quatre (4) sociétés qui exploitaient les deux catégories d'activités, seules les deux (2) premières présentent des bilans séparés en « Vie » et « Non Vie ».

Selon les dispositions des articles 2 et 279 de la loi N° 1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi, les sociétés d'assurances ne sont pas autorisées à pratiquer en même temps les deux types d'assurances (assurance « Vie » et assurance « Non Vie »). Toutefois, les mêmes dispositions accordent aux entreprises pratiquant ces opérations mixtes, une période transitoire de trois (3) ans pour, soit se scinder en deux compagnies distinctes, soit abandonner l'une des deux catégories d'activités. Cette période de transition a pris fin en date du 07/01/2017.

I.3. Les réalisations, contraintes et perspectives d'avenir de l'ARCA

I.3.1. Réalisations

Conformément à ses missions, les réalisations de l'ARCA au cours de l'exercice 2016 se regroupent autour des axes suivants :

- La régulation du secteur des assurances ;
- Le contrôle des différents acteurs ;
- La sensibilisation des acteurs du marché.

A. La régulation du secteur des assurances

Dans le cadre de la régulation du secteur, l'ARCA a émis des textes d'application du code des assurances, à savoir :

- La Circulaire N°540/001/2016 du 20/01/2016 portant tarification des services rendus par l'ARCA ;
- La Circulaire N°540/93/002 du 17/06/2016 portant modalités de transmission d'informations de nature financière, statistique et générale par les entreprises d'assurances agréées au Burundi ;
- La Circulaire N°540/93/003/2016 du 30/8/2016 portant fixation des taux minima et maxima des commissions des courtiers et sociétés de courtage d'assurances en IARD ;
- La Circulaire N°540/93/004 du 05/10/2016 portant agrément des Commissaires aux comptes des entreprises d'assurances ;
- La Circulaire N°540/93/005 du 27/10/2016 portant fixation des règles de diligence, déontologie et d'autorisations des Experts en évaluation des actifs immobiliers du secteur des assurances au Burundi ;
- La Circulaire N°540/93/006 du 27/10/2016 portant méthodologie d'évaluation des actifs immobiliers du secteur des assurances au Burundi ;

- La Signature d'un mémorandum entre l'ARCA et l'OBR sur la coopération et l'échange d'informations relatives au secteur d'assurance ou sur d'autres sujets d'intérêt commun.

A côté de ces textes réglementaires, l'Agence a également procédé à l'agrément de certains acteurs du secteur à travers la signature des visas de nomination et des décisions d'agrément. C'est ainsi que les textes suivants ont été mises en circulation.

- Le Visa du Traité de nomination N°540/93/002/2016 d'un Agent Général d'Assurances, BKY Insurance Agency Burundi ;
- Le Visa du Traité de nomination N°540/93/010/2016 de l'Agence Générale d'Assurances des Grands Lacs, "AGEAGL-Burundi" ;
- La Décision N°540/93/006 du 24/03/2016 portant agrément de la Société Interprofessionnelle de Solutions d'assurances du Burundi, « SISAB sa » ;
- La Décision N°540/93/007 du 24/03/2016 portant agrément de Compagnie de Courtage en Assurances, « COCAS sa » ;
- La Décision N°540/93/009 du 27/05/2016 portant agrément de Ingoma Best Insurance Brokers, « IBIB » comme société de courtage d'assurances ;
- La Décision N°540/93/001/2016 portant suspension de l'agrément de quatre sociétés de courtage d'assurances ;
- La publication de la liste des experts en évaluation des immeubles.

Enfin, il a été procédé à l'instruction de sept dossiers de plaintes et litiges nés entre les assurés et les assureurs au sujet de paiement des indemnisations, d'une part et, entre les courtiers et les assureurs au sujet du paiement des commissions d'autre part. Trois plaintes ont été portées contre JUBILEE, deux contre SOGEAR au moment où BICOR AG et UCAR n'ont connu chacune qu'une seule plainte. Quatre dossiers ont été clôturés grâce à l'intervention de l'ARCA tandis que trois autres ont été déférés devant les cours et tribunaux.

B. Le contrôle des différents acteurs du secteur

B.1. Contrôle sur pièces

En plus de la régulation du secteur, l'ARCA a effectué des contrôles sur pièces de toutes les sociétés d'assurances opérant sur le sol burundais à l'exception de la société EGIC NV qui venait d'être agréée. Au terme de ces contrôles, des rapports détaillant les forces et les faiblesses de chacune des six sociétés ont été produits et des recommandations ont été formulées.

En plus des sociétés d'assurance, l'ARCA a également effectué des contrôles sur pièces de dix (10) sur les treize (13) sociétés de courtage qui disposaient d'un agrément en 2016.

B.2. Contrôle sur place

Au cours de l'exercice 2016, des contrôles sur place ont été effectués au sein de la SOCABU, de la SOGEAR et de l'UCAR. Ces contrôles ont porté sur toutes les opérations pratiquées par les sociétés concernées ainsi que leur gouvernance.

Le contrôle sur place a permis de constater ce qui suit :

- L'absence des manuels des procédures de gestion des sinistres dans la plupart des sociétés ;
- Le manque du personnel qualifié en assurance ;
- L'absence d'un logiciel spécifique à la gestion des opérations d'assurance au sein de trois sociétés d'assurances ;
- La non constitution de réserves pour certains sinistres ;
- La non mise à jour des réserves constituées ;
- La faible cadence dans le paiement des sinistres déclarés et même pour ceux qui sont déjà réglés ;
- Le non remboursement des recours entre sociétés d'assurances.

Au terme de ces contrôles, des recommandations ont été formulées par la Commission de Supervision et de Régulation des Assurances, organe suprême de l'ARCA à l'endroit de chaque société.

B.3. Sanctions

Les différents contrôles opérés par l'ARCA ont permis de constater des infractions à la législation et règlementation des assurances, ce qui a poussé l'Agence à infliger des amendes à trois sociétés d'assurances et à suspendre quatre sociétés de courtage en assurances qui n'ont pas régularisé leurs dossiers de conformité (SOCAS, IBIB, AUCA et Advanced Risk).

C'est ainsi que JUBILEE a été frappée d'une amende de 72 925 593 FBU pour avoir pratiqué une réassurance au-delà des limites légales tandis que SOCABU et SOGEAR ont payé respectivement 1 650 000 FBU et 800 000 FBU pour entrave à la mission de contrôle conférée à l'autorité de régulation.

C. Etudes, formations et sensibilisations

Dans le cadre de ses missions, l'ARCA a produit un rapport sur l'état de la sinistralité au sein de la branche automobile qui a permis d'apporter la lumière sur les problèmes de gestion de cette branche. Fort de ces résultats, l'Agence a également organisé une séance d'échange sur la problématique d'indemnisation des sinistres en général et ceux de la branche automobile en particulier.

En vue de vulgariser le plan comptable et les états statistiques et comptables, une formation a été assurée à l'intention des cadres aussi bien de l'ARCA que ceux des sociétés d'assurance.

I.3.2. Contraintes et défis

Il convient de souligner que la conduite de toutes ces activités de l'ARCA a été handicapé par plusieurs facteurs entre autres :

- L'absence d'autonomie financière telle que consacrée par le décret portant missions, réorganisation et fonctionnement de l'ARCA ainsi que par les principes de base en matière d'assurances de l'AICA ;
- La non transmission des informations dans les délais par les compagnies d'assurances ou la transmission des informations non conformes aux canevas exigés par l'organe de supervision ;
- L'absence d'un logiciel de contrôle sur pièces et sur place.

Une implication de plusieurs intervenants à l'instar du gouvernement, des bailleurs de fonds ainsi que des acteurs du marché est plus que sollicitée pour lever ces handicaps et ainsi accroître l'efficacité et l'efficience de l'institution.

I.3.3. Perspectives d'avenir

En vue de contribuer sensiblement au développement du secteur des assurances, l'ARCA a défini certains axes d'intervention pour les années à venir. Ces axes concernent entre autres :

- Le passage du contrôle fondé sur les règles au contrôle fondé sur les risques dans le but de se conformer aux pratiques internationales ;
- La mise en place d'un plan stratégique qui orientera les activités de l'Agence sur la période 2017-2021 ;
- L'introduction de la micro assurance afin d'accroître le taux de pénétration du secteur des assurances dans l'économie ;
- Le suivi de la mise en application des différents textes légaux et réglementaires ;
- L'acquisition d'un logiciel de contrôle dans le but de faciliter les analyses ;
- L'acquisition d'un logiciel de comptabilité et de gestion des ressources humaines de l'ARCA.

I.4. Le cadre juridique du secteur des assurances

I.4.1. Les textes légaux et règlementaires

Le cadre juridique des activités d'assurance au Burundi comprend les textes suivants :

- La Loi N° 1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi
- Le Décret N° 100/181 du 11 août 2014 portant Missions, Réorganisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
- L'Ordonnance Ministérielle N° 540/919 du 03 juillet 2013 portant adoption du Plan Comptable des assurances applicable au Burundi.

I.4.2. Autres références régionales et internationales

Parmi les normes internationales dont l'ARCA s'inspire dans l'exercice de sa mission de régulateur-contrôleur du secteur des assurances se trouvent :

- La méthodologie, les principes et les normes de l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA) ;
- Le Mémoire d'Entente (MOU) entre les autorités de supervision des assurances des pays membres de la CEA.

CHAPITRE II : L'ASSURANCE ET L'ECONOMIE

II.1. Situation générale du marché burundais des assurances

Le marché burundais des assurances a une taille modeste si on le compare à celui des autres pays membres de la Communauté Est Africaine (CEA). Cette situation s'explique d'une part, par le nombre réduit des acteurs du marché et la faiblesse relative de l'économie nationale, d'autre part.

Tableau 3: Nombre d'acteurs agréés par pays membre de la CEA en 2015⁴

Acteurs agréés	Rwanda	Burundi	Ouganda	Tanzanie	Kenya
Compagnies d'assurances	13	7	29	31	55
Compagnies de réassurance	0	0	1	1	6
Courtiers d'assurance	14	13	35	124	216
Total	27	20	65	156	277

Source: Données tirées des sites internet des autorités de régulation des assurances des différents pays de la CEA

Sur les trois catégories d'acteurs présentées dans le tableau précédent, le Burundi, avec seulement 20 intervenants, est celui qui dispose de peu d'acteurs tandis que la première place revient au Kenya avec un total de 277 acteurs dont 6 sociétés de réassurance, 55 sociétés d'assurance et 216 courtiers d'assurances.

La deuxième place revient à la Tanzanie qui dispose de 31 sociétés d'assurances, une compagnie de réassurance et 124 courtiers, tandis que le Burundi n'a que de 7 sociétés d'assurances, 13 sociétés de courtage et aucune société de réassurance.

II.2. Le taux de pénétration des assurances

Tableau 4: Part de l'assurance dans le PIB (données en milliers de FBU)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires du marché	28 859 786	33 629 619	36 109 260	36 907 078	36 935 136
PIB en francs courant	3 365 810 000	3 812 500 000	4 185 100 000	4 423 200 000	4 754 900 000
Taux de pénétration (en %)	0,86	0,88	0,86	0,83	0,78

Source : - Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016
- Ministère des Finances du Budget et de la privatisation

Depuis 2013 la croissance du chiffre d'affaires du secteur reste faible par rapport à celui du PIB. C'est ainsi que le taux de pénétration affiche une baisse continue passant de 0,88% en 2013 à 0,78% en 2016.

Toutefois, les valeurs du PIB des deux dernières années sont à considérer avec un certain recul car elles résultent des estimations effectuées par l'ISTEEBU. En effet, la valeur réelle du PIB n'est

⁴ Les données des autres pays membres de la CEA rapportent la situation au 30 juin 2015 jour de clôture de leur exercice fiscal 2014

connue qu'après 2 ans, période nécessaire pour permettre à cette institution de centraliser et d'analyser toutes les données du pays.

De ce fait, les valeurs des taux de pénétration en rapport avec les exercices 2015 et 2016 sont fournies à titre indicatif vu qu'elles se fondent sur des PIB estimés et provisoires.

II.2.1. Taux de pénétration de l'assurance « Non Vie »

Tableau 5: Evolution du taux de pénétration de l'assurance « Non Vie » dans le PIB

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires du marché	21 366 614	24 203 536	25 135 809	25 724 240	24 897 812
PIB en francs courant	3 365 810 000	3 812 500 000	4 185 100 000	4 423 200 000	4 754 900 000
Taux de pénétration (en %)	0,63	0,63	0,60	0,58	0,52

Source : - Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016
- Ministère des Finances du Budget et de la privatisation

De même que pour le secteur global, le taux de pénétration des activités Non Vie est en baisse depuis 2013 où il est passé de 0,63% à 0,52%. Lors de l'exercice 2016, la baisse est très sensible du fait de la baisse du chiffre d'affaires Non Vie qui affiche une baisse d'environ 1 milliards de francs burundais.

II.2.3. Taux de pénétration de l'assurance « Vie »

Tableau 6: Evolution du taux de pénétration de l'assurance « Vie » dans le PIB

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires du marché	7 493 172	9 426 082	10 973 451	11 182 838	12 037 324
PIB en francs courant	3 365 810 000	3 812 500 000	4 185 100 000	4 423 200 000	4 754 900 000
Taux de pénétration (en %)	0,22	0,25	0,26	0,25	0,25

Source : - Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016
- Ministère des Finances du Budget et de la privatisation

Contrairement à la non vie, le taux de pénétration des activités vie est plus stable depuis 2013. C'est ainsi qu'il se fixe à 0,25% depuis 2013 à l'exception de l'exercice 2014 où il a pu atteindre 0,26%.

Toutefois, la contribution de l'assurance « Vie » au PIB reste très faible. Quelques raisons essentielles peuvent expliquer cette situation, à savoir :

- Une culture d'assurance en général très peu développée ;
- Une méconnaissance et/ou l'ignorance de l'assurance « Vie » par la population burundaise ;
- Une faiblesse des revenus au sein des populations ;
- Manque d'intermédiaires capables d'expliquer et partant de vendre les produits d'assurance Vie.

II.3. La densité de l'assurance

Tableau 7: Evolution de la densité de l'assurance (en FBU)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires du marché	28 859 786 406	33 629 618 966	36 109 259 809	36 907 077 885	36 935 135 567
Population du Burundi	9 012 784	9 420 000	9 534 851	9 823 830	10 114 505
Densité de l'assurance	3 202	3 570	3 787	3 757	3 652

Source : - Etats financiers des compagnies d'assurances des exercices de 2012 à 2016
- Site internet de l'ISTEEBU

Tout comme le revenu (PIB) par habitant, la densité de l'assurance fournit la prime moyenne par habitant et par an.

Depuis 2014, la densité de l'assurance est en baisse. Elle est passée de 3787 en 2014 à 3652 en 2016. Cette situation provient du fait que la population burundaise affiche une croissance supérieure à celle du chiffre d'affaires du marché.

II.4. Les emplois dans les sociétés d'assurance

En 2016, les entreprises d'assurances du Burundi avaient au total 442 employés répartis comme suit:

Tableau 8 : Répartition des emplois par société d'assurance (2016)

EXERCICE	2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%
SOCABU	203	44%	192	43%
JUBILEE	30	7%	27	6%
BICOR	68	15%	67	15%
SOCAR	51	11%	46	10%
UCAR	64	14%	62	14%
SOGEAR	43	9%	48	11%
SECTEUR NON VIE & Vie	459	100%	442	100%

Source : Rapports annuels des compagnies d'assurances de 2016

Sur le total des 442 employés que compte le secteur des assurances, SOCABU détient à elle seule 192 employés, soit 43% de tous les employés du secteur tandis que la dernière place revient à JUBILEE avec 27 employés, soit 6% de tous les employés du secteur.

Par rapport à 2015, il ressort une baisse du nombre total d'employés du secteur qui est passé de 459 à 442. En effet, seule SOGEAR a augmenté son effectif de cinq personnes tandis que celui de SOCABU a baissé de onze.

CHAPITRE III : INDICATEURS CLES DU SECTEUR D'ASSURANCE

Conformément au Code des assurances, les activités d'assurances sont classées en branches d'activités « Vie » et en branches d'activités « Non Vie ». Cette distinction est motivée par les spécificités et la complexité de leur mode de gestion. C'est ainsi que la majorité des activités Vie est gérée en capitalisation tandis que les activités Non Vie ont une gestion en répartition.

Les indicateurs qui suivent se fondent sur les données transmises à l'ARCA par les sociétés d'assurance et sont présentés selon cette classification.

III.1. Indicateurs clés des sociétés d'assurance

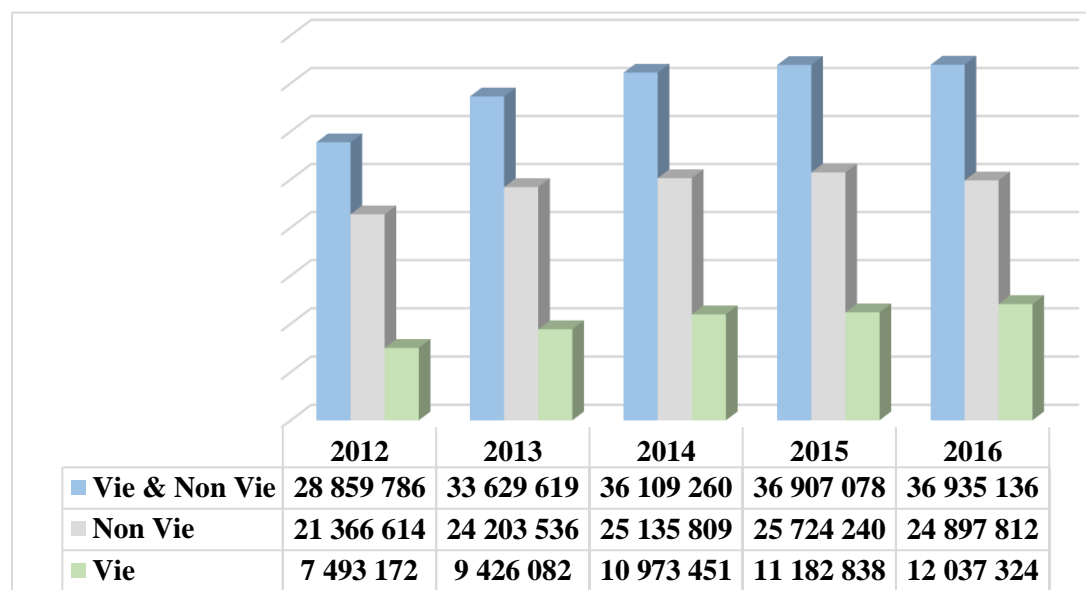
III.1.1. Les primes

A. Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est un indicateur qui illustre le volume d'activités détenu par une compagnie. Pour le secteur des assurances, le chiffre d'affaires correspond au montant des primes émises (frais sur polices inclus) au cours de l'année.

Le graphique suivant retrace l'évolution du chiffre d'affaires du secteur burundais des assurances.

Graphique 1: Evolution du chiffre d'affaires (en 000 FBU)



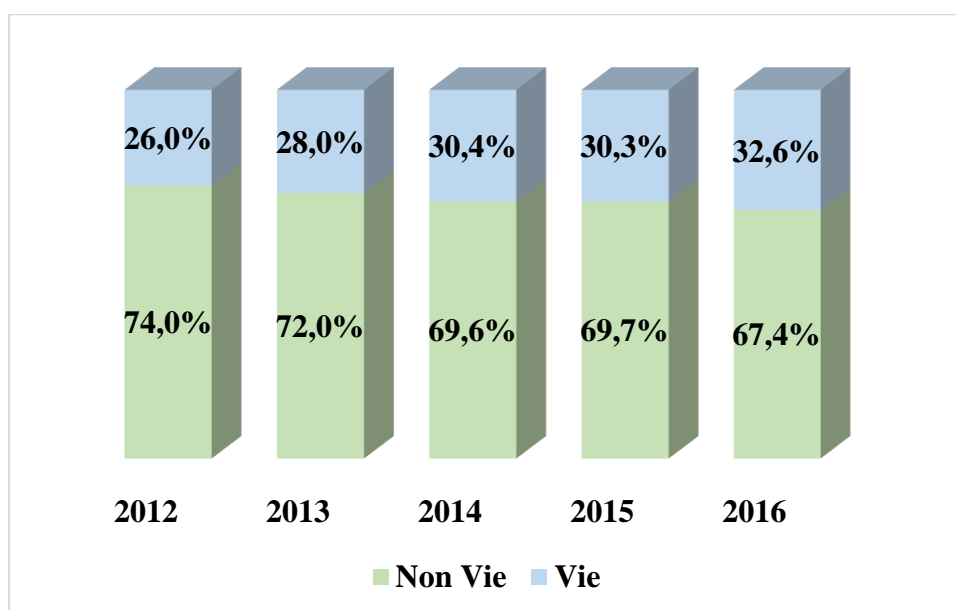
Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Le chiffre d'affaires global du secteur burundais des assurances est passé de 28,8 milliards en 2012 à 36,9 milliards en 2015, soit un accroissement de plus de 11 milliards en quatre ans, ce qui illustre une hausse de la demande d'assurance dans la population burundaise. Toutefois, l'exercice 2016 affiche une croissance très faible, vu qu'elle est inférieure à 30 millions.

Cette faible croissance est causée par les activités Non Vie dont le volume d'affaires affiche une baisse de plus de 800 millions de FBUs. Le chiffre d'affaires en Non Vie est passé de 25,7 milliards de FBUs en 2015 à 24,9 milliards en 2016.

Quant aux primes émises en Vie, elles sont passées de 11,2 milliards FBUs en 2015 à 12 milliards en 2016, ce qui met en évidence une hausse de 854 millions FBUs.

Graphique 2: Répartition du chiffre d'affaires en « Vie » et « Non Vie »



Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Entre 2012 et 2016, la part de marché des activités Vie est en perpétuelle croissance. Elle est passée de 26% en 2012 à 32% en 2016, soit une variation de 6,6% en 4 ans.

B. Parts de marché des différentes compagnies

Tableau 9: Parts de marché des compagnies en assurance « Vie » et « Non Vie »

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
COMPAGNIE	%	%	%	%	%
SOCABU VIE & NON VIE	47,2%	45,7%	44,3%	44,8%	41,6%
JUBILEE VIE & NON VIE	14,3%	15,3%	17,9%	21,4%	21,0%
BICOR VIE & NON VIE	19,2%	17,9%	16,2%	15,9%	17,1%
SOCAR VIE & NON VIE	8,9%	10,4%	11,6%	10,1%	11,9%
UCAR	8,2%	8,1%	7,5%	6,4%	7,3%
SOGEAR	2,1%	2,6%	2,5%	1,4%	1,1%
SECTEUR NON VIE & VIE	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

A la fin de l'exercice 2016, seules les sociétés BICOR, SOCAR et UCAR ont pu accroître leurs parts de marché. Notons que la SOCABU est celle qui a perdu la plus grande part de marché, soit 3,2% en une seule année.

Faisons remarquer que la société EGIC NV n'a pas été tenue en considération vu qu'elle n'avait pas encore commencé à émettre des contrats d'assurance.

En somme, SOCABU garde la plus grosse part de marché, soit 41,6% des primes émises du secteur, suivi de JUBILEE avec environ 21% des primes émises, tandis que BICOR occupe la troisième place avec 17,1% de part de marché. En dernière position se trouvent les sociétés SOCAR, UCAR et SOGEAR avec respectivement 11,9% ; 7,3% et 1,1% des primes émises du secteur.

Tableau 10: Parts de marché des compagnies en assurance « Non Vie »

ANNEE	2012	2013	2014	2 015	2 016
COMPAGNIE	%	%	%	%	%
SOCABU NON VIE	36,0%	35,1%	33,2%	34,2%	31,6%
JUBILEE NON VIE	16,8%	16,5%	19,8%	24,9%	24,1%
BICOR AG	22,6%	21,0%	19,2%	19,1%	21,2%
SOCAR NON VIE	10,7%	12,4%	13,4%	10,6%	10,6%
UCAR	11,1%	11,3%	10,8%	9,2%	10,8%
SOGEAR	2,9%	3,6%	3,6%	1,9%	1,7%
SECTEUR NON VIE	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

A la fin de l'exercice 2016, la classification observée pour les branches « Vie » et « Non vie » réunies ne change pas si on considère uniquement les branches d'activité « Non Vie ». Seuls les écarts entre compagnies sont réduits.

En outre, il ressort que seules les sociétés UCAR et BICOR ont pu accroître leurs parts de marché relatives aux activités « Non Vie », tandis que SOCABU affiche la plus forte baisse de parts de marché à savoir -2,6%.

Tableau 11: Part des primes émises par catégorie d'assurance en « Non Vie » (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2015		2016		Variation
	PE (000 FBu)	Part	PE (000 FBu)	Part	
Accident corporel et maladie	3 461 535	13,5%	3 260 583	13,1%	-200 952
Vehicules terrestres à moteur	9 907 828	38,5%	11 431 102	45,9%	1 523 273
Incendie et autres dommages aux biens	4 790 068	18,6%	4 290 079	17,2%	-499 989
RC général	2 278 836	8,9%	335 711	1,3%	-1 943 125
Transports	4 445 111	17,3%	4 260 690	17,1%	-184 421
Autres risques directs dommages	840 861	3,3%	1 319 646	5,3%	478 785
TOTAL	25 724 240	100%	24 897 812	100%	-826 428

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

En 2016, la catégorie « Véhicules terrestres à moteur » occupe le haut du classement avec 11,4 milliards de primes émises soit 45,9% de toutes les primes du secteur. En deuxième position, vient la catégorie « Incendie et autres dommages aux biens » avec 17,2% des parts de marché, suivi de près par la catégorie « Transport » qui dispose de 17,1% de primes émises en Non Vie.

Les catégories « Accident corporel et maladie » et « RC générale » occupent respectivement la quatrième et cinquième place avec respectivement 5,3% et 1,3% de parts de marché.

Notons la diminution des primes émises dans les catégories « RC Générale », « Incendie et autres dommages aux biens » et « Transport » avec respectivement -1,9 milliards, 499 millions et -200 millions.

Tableau 12: Parts de marché des compagnies en assurance « Vie »

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2 016
COMPAGNIE	%	%	%	%	%
SOCABU VIE	79,1%	73,1%	69,6%	69,2%	62,3%
JUBILEE VIE	7,3%	12,2%	13,6%	13,3%	14,5%
BICOR V&C	9,5%	9,6%	9,5%	8,6%	8,6%
SOCAR VIE	4,0%	5,1%	7,4%	8,9%	14,6%
SECTEUR VIE	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2012 à 2016

En 2016, seules JUBILEE et SOCAR affichent une croissance de leurs parts de marché relatives aux activités « Vie ». Il est à noter les prestations spectaculaires de SOCAR qui a dépassé JUBILEE en passant de la troisième à la deuxième place en termes de volume d'activité.

Toutefois, SOCABU reste en tête de liste malgré une perte de 6,9% de part de marché, tandis que la dernière place revient à BICOR avec seulement 8,6% de parts de marché.

Tableau 13: Répartition des primes émises par catégorie d'assurance « Vie » (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2016	
	PE (000 FBu)	Part
En cas de vie	0	0,0%
En cas de décès	2 456 200 928	20,4%
Mixte	195 954 616	1,6%
Epargne	8 800 812 856	73,1%
Complémentaire	584 355 621	4,9%
TOTAL	12 037 324 021	100,0%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

L'assurance « Vie » est dominée par la catégorie « Epargne » qui détient à elle seule 73,1% des primes émises.

Il ressort également l'absence des garanties en cas de « Vie » et la quasi inexistence des garanties mixtes combinant des assurances en cas de « Vie » et celles en cas de décès (2% des primes émises).

Les garanties en cas de décès occupent la deuxième position vue qu'elles représentent 20,4% des primes émises en assurance « Vie ».

III.1.2 Les prestations

III.1.2.1 Assurance « Non Vie »

A. Charge de sinistres

Tableau 14 : Charge de sinistres en assurance « Non Vie » (en 000 FBU)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Sinistres payés	11 091 249	11 257 492	10 261 888	11 495 152	10 649 924
Variation des PSAP	697 567	-1 709 082	349 986	-1 258 249	-1 173 648
Charge des sinistres	11 788 816	9 548 410	10 611 874	10 236 903	9 476 275

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2012 à 2016

De 2012 à 2016, les sinistres payés varient entre 10,2 milliards et 11,5 milliards. De même, la charge des sinistres varie entre 9,5 milliards et 11,8 milliards.

Tableau 15 : Charge de sinistres par catégorie d'assurances « Non Vie » (en 000 FBU)

ANNEE	2015	2016
Accident corporel et maladie	1 733 661	2 282 090
Vehicules terrestres à moteur	4 671 699	5 980 224
Incendie et autres dommages aux biens	677 706	432 129
RC général	1 943 811	159 121
Transports	923 346	150 293
Autres risques directs dommages	286 680	315 585
TOTAL	10 236 903	9 319 442

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

La catégorie « Véhicules terrestres à moteur » dispose de la plus grosse charge des sinistres à savoir 6 milliards et est suivie par la catégorie « Accident corporel et maladie » avec 2,3 milliards. Les autres catégories ont une charge des sinistres inférieure à 500 millions en 2016.

B. Taux de sinistres à primes (taux de sinistralité)**Tableau 16 : Taux global de sinistres à primes en assurance « Non Vie » (en 000 FBU)**

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Charge des sinistres	11 788 816	9 548 410	10 611 874	10 236 903	9 476 275
Primes acquises	21 191 321	23 203 466	25 377 114	26 108 594	26 988 324
Taux de sinistralité (S/P)	55,6%	41,2%	41,8%	39,2%	35,1%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Le taux global de sinistres à primes s'est maintenu en dessous du maximum théorique de 65%. Avec une moyenne de 42,6%, il ressort que sur 100 FBU de primes acquises à l'exercice, seuls 42,6 FBU sont utilisés pour la gestion et le paiement des sinistres.

Tableau 17 : Taux global de sinistres à primes par catégorie en assurance « Non Vie »

ANNEE	2015	2016
Accident corporel et maladie	60,9%	66,0%
Vehicules terrestres à moteur	44,8%	48,0%
Incendie et autres dommages aux biens	14,7%	9,2%
RC général	83,4%	39,8%
Transports	18,9%	3,2%
Autres risques directs dommages	29,1%	25,2%
TOTAL	39,2%	34,5%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

D'une manière générale, sur 100 FBU de primes acquises à l'exercice, seulement 34,5 FBU servent à couvrir les sinistres.

Seule la catégorie « Accident corporel et maladie » a une sinistralité qui dépasse le maximum théorique de 65%.

III.1.2.2 Assurance « Vie »**Tableau 18: Evolution des prestations en assurance « Vie » (en 000 FBU)**

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Prestations de l'exercice	1 420 634	1 799 169	3 464 479	3 759 096	4 226 867
Taux de croissance des prestations	31,9%	26,6%	92,6%	8,5%	12,4%
Primes émises	7 493 172	9 426 082	10 973 451	11 182 838	12 037 324
Prestation/primes émises	19,0%	19,1%	31,6%	33,6%	35,1%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Sur les cinq exercices, les prestations servies en assurance « Vie » ont augmenté d'année en année, passant de 1,4 milliards en 2012 à 4,2 milliards en 2016. Ainsi, par rapport aux primes émises, les prestations de 2016 représentent 35,1% contre seulement 19% en 2012.

Malgré cette croissance des prestations, les données précédentes montrent que les primes émises au cours de l'exercice couvrent correctement les prestations échues au cours de l'année.

Il est à signaler le taux de croissance des prestations record de 92,6%⁵ observé en 2014.

III.1.3 Les charges d'acquisition et de gestion

Tableau 19: Evolution des charges d'acquisition et frais de gestion (en 000 FBU)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Primes émises (1)	28 859 786	33 629 619	36 109 260	36 907 078	36 935 136
Commissions payées (2)	1 037 342	1 361 817	1 718 674	1 891 187	2 202 850
Frais de gestion (3)	10 525 042	11 670 334	13 124 086	13 401 863	13 628 112
Total FG+ Commissions (4)=(2+3)	11 562 385	13 032 151	14 842 760	15 293 050	15 830 962
Ratio des commissions payées (2)/(1)	3,6%	4,0%	4,8%	5,1%	6,0%
Ratio des frais de gestion (3)/(1)	36,5%	34,7%	36,3%	36,3%	36,9%
Ratio (FG+ commissions) /PE (4)/(1)	40,1%	38,8%	41,1%	41,4%	42,9%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Entre 2012 et 2016, les commissions versées aux intermédiaires ont plus que doublé en passant de 1 milliard à 2,2 milliards. En effet, elles représentent 6% des primes émises en 2016 alors qu'elles n'étaient qu'à 3,6% en 2012.

Quant aux frais de gestion des sociétés d'assurances, ils se chiffrent à 13,6 milliards en 2016 contre 10,5 milliards en 2012, soit une croissance de 30% en quatre ans.

Les frais de gestion et les commissions ont une croissance plus accélérée par rapport à celle des primes émises. Ces charges ont augmenté de plus de 800 millions lors du dernier exercice alors que les primes émises n'affichent qu'une faible croissance de 30 millions.

III.2. Indicateurs clés des sociétés de courtage en assurance

Selon le livre IV de la loi n°1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi, quatre catégories d'intermédiaires interagissent sur le secteur burundais des assurances à savoir :

- Les courtiers ;
- Les agents généraux ;
- Les mandataires non-salariés.

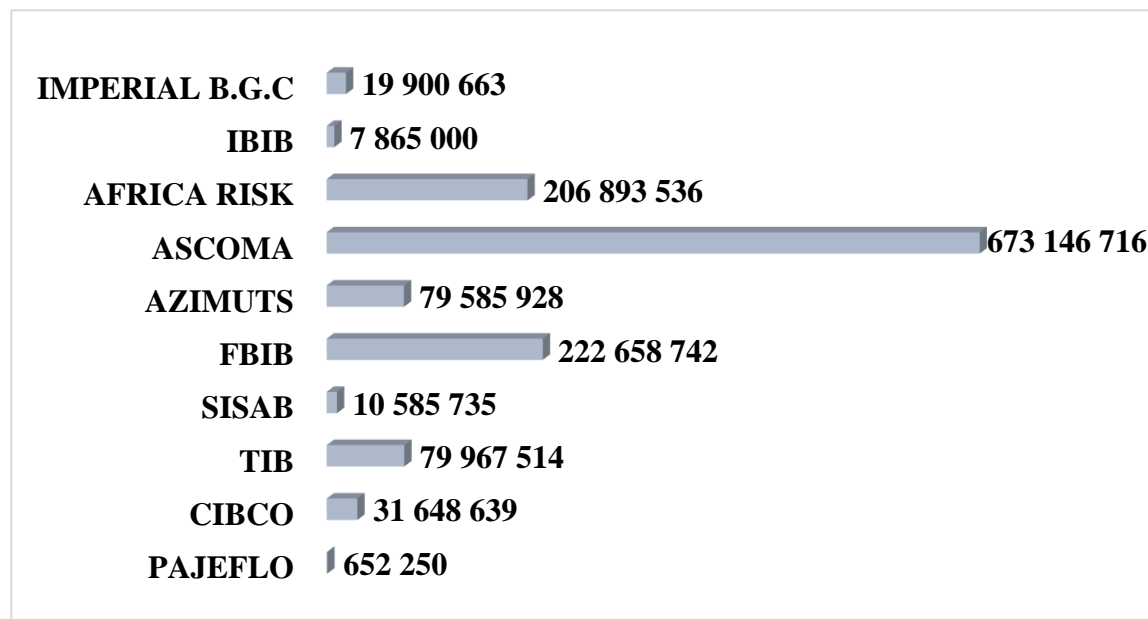
A la fin de l'exercice 2016, treize (13) sociétés de courtage et deux (2) agences générales avaient été agréées par l'ARCA conformément à la législation en vigueur. La présente partie s'intéresse à la part des sociétés de courtage dans les transactions du secteur des assurances. Toutefois, les analyses se limitent à dix (10) sociétés de courtage qui ont pu fournir les données à l'ARCA.

⁵ Ce taux de croissance est obtenu en appliquant la formule suivante $(P_{2014}-P_{2013})/P_{2013}$ où P représente le montant des prestations d'une année donnée

III.2.1. Courtage en assurance Non Vie

A. Chiffre d'affaires des sociétés de courtage en Non Vie

Graphique 3: Commissions payées aux sociétés de courtage (en FBU)



Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercice 2016

Le courtage en assurance Non Vie est dominé par la société ASCOMA qui détient un chiffre d'affaires de 673 millions soit 50% de toutes les commissions payées aux courtiers. Elle est suivie par les sociétés FBIB et Afrika Risk avec respectivement 222 millions et 206 millions. La dernière place revient à la PAJEFLO qui n'a que 652 milles comme chiffre d'affaires en 2016.

B. Taux de commission payée aux sociétés de courtage en Non Vie (en FBU)

Tableau 20: Taux de commission par catégorie d'assurance Non Vie

	Primes Collectées	Commissions	Taux de commissions
Accidents corporels et maladie	768 120 357	79 173 190	10%
Responsabilité civile automobile	1 419 514 700	160 285 517	11%
Autres risques automobile	608 018 084	56 588 154	9%
Incendie et autres dommages	1 056 573 507	242 253 371	23%
Responsabilité civile générale	203 791 772	52 270 756	26%
Transport	2 498 456 854	491 561 399	20%
Autres risques directs dommages	1 404 843 654	250 772 337	18%
TOTAL	7 959 318 928	1 332 904 723	17%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercice 2016

Actuellement, les taux de commissions payées aux intermédiaires d'assurance en Non Vie sont régis par la Circulaire N°540/93/003/2016 du 30/8/2016 portant fixation des taux minima et maxima des commissions des courtiers et sociétés de courtage d'assurances en IARD. Selon cette circulaire, aucun courtier ne peut être payé un montant dépassant 20% des primes qu'il aura apporté à une société d'assurance donnée.

Toutefois, le tableau précédent montre que les catégories « Incendie et autres dommages » et « Responsabilité civile générale » sont payées à des taux dépassant le maximum autorisé à savoir 23% et 26% des primes collectées.

Notons que ce dépassement s'explique par le fait que la circulaire susmentionnée a été mise en place vers la fin de l'année alors que certaines commissions avaient déjà été versées aux courtiers.

C. Apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des assureurs Non Vie

Cette partie permet d'apprécier la dépendance des sociétés d'assurances vis-à-vis des intermédiaires. En effet, le tableau qui suit montre la part des primes apportées par les sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des différentes sociétés non vie.

Tableau 21: Part des sociétés de courtage dans les primes émises en assurance Non Vie

Nom de l'Assureur	Primes courtier	PE	Part des courtiers dans les PE
SOCABU Non Vie	2 228 668 233	7 872 185 692	28%
JUBILEE Non Vie	2 400 699 723	6 003 888 422	40%
BICOR AG	2 835 402 738	5 283 420 158	54%
SOCAR Non Vie	388 328 920	2 643 212 718	15%
UCAR	76 477 901	2 678 642 991	3%
SOGEAR	29 741 906	416 461 565	7%
TOTAL	7 959 319 421	24 897 811 546	32%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercice 2016

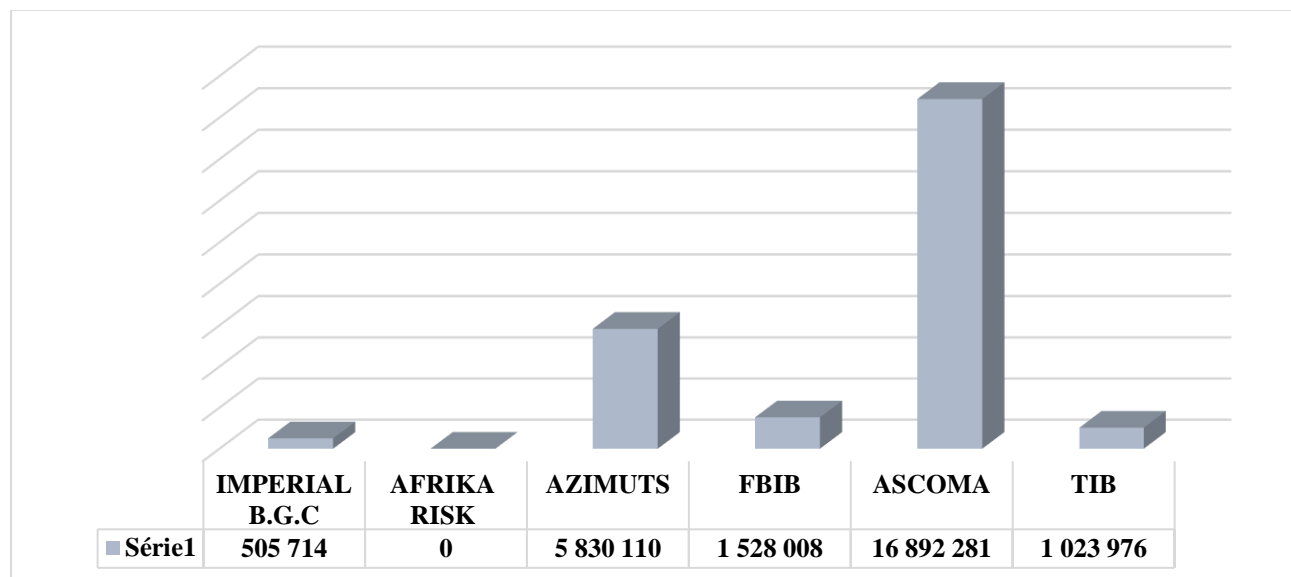
Globalement, sur 100F de primes émises par les sociétés d'assurance non vie, 32F viennent des affaires apportées par les courtiers.

En outre, il ressort que la société BICOR Assurances Générales dispose d'une forte dépendance aux courtiers qui lui apportent plus de la moitié de son volume d'affaires. En seconde position se trouve JUBILEE suivi de SOCABU avec respectivement 40% et 28% des primes apportées par les courtiers. Notons que la dernière place revient à UCAR avec seulement 3%.

III.2.2. Courtage en assurance Vie

III.2.2.1. Chiffre d'affaires des sociétés de courtage (en FBU)

Graphique 4: Commissions payées aux sociétés de courtage (en FBU)



Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercice 2016

Tout comme l'assurance non vie, le graphique précédent montre que ASCOMA domine également le courtage en assurance vie avec plus de 16 millions de chiffre d'affaires soit 65,5% de toutes les commissions payées aux courtiers en assurance Vie. La deuxième place revient à AZIMUTS avec presque six millions de commission. Le reste des sociétés ont des commissions inférieures à 2 millions.

Il convient de souligner que seules six sociétés font le courtage en assurance Vie.

III.2.2.2. Taux de commission payées aux sociétés de courtage en Vie

Tableau 22: Taux de commission par catégorie d'assurance Vie

	PRIMES	COMMISSIONS	Taux de commission
IMPERIAL B.G.C	10 114 265	505 714	5%
AFRIKA RISK	20 940 381	0	0%
AZIMUTS	62 932 414	5 830 110	9%
FBIB	15 298 750	1 528 008	10%
ASCOMA	179 160 579	16 892 281	9%
TIB	20 479 514	1 023 976	5%
TOTAL	308 925 903	25 780 089	8%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercice 2016

Globalement le taux de commission appliqué en assurance vie est de 8% avec des variations allant de 5% à 10%. Soulignons le cas d'AFRIKA RISK qui a apportée des primes de 21 millions mais qui n'a pas pu être payé et dont le montant des commissions reste ignoré.

III.2.1.3. Apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires

Tableau 23: Part des sociétés de courtage dans les primes émises en assurance Vie

	PE	Primes courtiers	PART
SOCABU Vie	7 495 506 358	36 490 486	0,5%
JUBILEE Vie	1 748 156 046	209 980 358	12,0%
BICOR V&C	1 037 216 250	11 547 550	1,1%
SOCAR Vie	1 756 445 367	50 907 509	2,9%
TOTAL	12 037 324 021	308 925 903	2,6%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercice 2016

Globalement, sur 100 F de primes émises en assurance Vie, seule 2,6 F proviennent des affaires apportées par les courtiers. La plus forte dépendance revient à JUBILEE avec 12% de ses primes émises qui proviennent des courtiers tandis que la plus faible part revient aux sociétés SOCABU et BICOR.

CHAPITRE IV : SITUATION PATRIMONIALE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

IV.1. Présentation des postes d'actif

Tableau 24: L'actif du secteur (en 000FBU)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
ACTIF IMMOBILISE	28 999 864	38 065 031	44 723 918	45 314 037	54 028 048
Immobilisations incorporelles	1 368 723	1 118 704	847 404	558 537	187 862
Immobilisations corporelles	13 140 564	18 150 513	20 738 729	22 172 605	23 638 360
Immobilisations financières	14 490 577	18 795 813	23 137 785	22 582 896	30 201 827
Q/R DANS LES PT	4 420 916	4 935 191	5 640 460	7 788 656	7 139 911
Primes	1 329 212	1 186 308	1 112 345	2 209 237	1 844 305
Sinistres	3 091 704	3 748 883	4 528 115	5 579 419	5 295 607
VALEURS REALISABLES A CT	36 069 787	35 165 587	38 417 152	49 273 382	51 403 164
Créances sur les réassureurs	1 463 971	1 711 652	1 545 426	1 034 802	823 286
Créances sur les assurés et les agents	7 539 886	8 572 218	8 467 815	8 917 298	11 200 235
Personnel	26 064	5 107	21 450	103 356	77 460
Autres valeurs réalisables à CT	27 039 867	24 876 610	28 382 460	39 217 926	39 302 182
VALEURS DISPONIBLES	4 718 479	3 966 647	5 997 776	5 552 828	8 404 604
Banques et chèques postaux	4 694 338	3 957 476	5 987 464	5 441 458	8 355 984
Caisse	24 141	9 171	10 312	111 369	48 620
TOTAL ACTIF	74 209 046	82 132 455	94 779 306	107 928 903	120 975 728

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

A la fin de l'exercice 2016, les actifs du secteur des assurances étaient dominés par les immobilisations (54 milliards) et les valeurs réalisables à court terme (51 milliards). Lors de cet exercice, les valeurs disponibles se chiffraient à 8,4 milliards tandis les parts des réassureurs dans les provisions techniques étaient à 7,1 milliards.

IV.2. Présentation des postes du passif

Tableau 25: Le passif du secteur (en 000FBU)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
FONDS PROPRES	16 968 244	18 266 837	20 130 145	21 886 969	21 861 541
Capital	4 283 716	4 283 716	4 283 716	8 692 365	10 514 865
Réserves	4 294 802	5 457 761	5 980 239	2 822 413	2 805 663
Résultat, report & autres élts de FP	8 389 726	8 525 360	9 866 190	10 372 191	8 541 013
PPC et DLMT	3 008 266	3 196 362	2 849 389	5 243 984	6 762 702
PPC	1 623 000	1 623 000	1 623 000	2 513 750	2 513 750
DLMT	1 385 266	1 573 362	1 226 389	2 730 235	4 248 953
PROVISIONS TECHNIQUES	45 112 700	51 898 715	59 559 039	67 915 691	72 639 026
Primes	25 426 893	34 204 220	41 790 630	50 568 511	56 549 618
Sinistres	19 685 808	17 694 496	17 768 409	17 347 181	16 089 408
DETTES A COURT TERME	6 531 635	7 160 212	11 777 656	13 969 320	17 169 192
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION (+/-)	2 588 202	1 610 329	463 077	-1 087 062	2 543 266
TOTAL PASSIF	74 209 046	82 132 455	94 779 306	107 928 903	120 975 728

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Le passif du secteur des assurances a augmenté d'année en année sur la période de 2012 à 2016, passant de 74,2 milliards en 2012 à 120,9 milliards en 2016.

Il est à noter la place importante occupée par les provisions techniques qui sont passées de 45,1 milliards en 2012 à 72,6 milliards en 2016, soit un taux de croissance de 61%. Cette croissance est alimentée par les provisions mathématiques de l'assurance « Vie », spécialement celles relatives à l'épargne « Pension ».

Quant aux capitaux propres et les dettes à long et moyen termes, ils viennent respectivement en deuxième et en troisième positions avec des montants respectifs de 21,8 milliards et 17,2 milliards en 2016.

Enfin, notons que la prédominance de ces deux dernières catégories⁶ qui sont des valeurs exigibles à long terme montre que le secteur des assurances est doté des sources de financement durables non négligeables.

⁶ Capitaux propres et dettes à long et moyen terme

IV.3. Présentation du Compte d'exploitation « Non Vie »

Tableau 26: Compte d'exploitation Crédit « Non Vie » (en 000FBU)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Primes émises	21 366 614	24 203 536	25 135 809	25 724 240	24 897 812
Provisions de primes à (t-1)	5756313,394	5814791,2	6678038,779	8664585,2	8289866,195
Provisions de primes à (t)	5931606,234	6814861,8	6436734,251	8280230,4	6199354,108
PRIMES ACQUISES	21 191 321	23 203 466	25 377 114	26 108 594	26 988 324
Primes cédées en réassurances	6 742 034	7 640 051	9 508 414	10 036 453	9 539 325
Q/R Provisions de primes à (t-1)	76849,565	79090,637	86513,727	1739677,8	2051260,342
Q/R Provisions de primes à (t)	79090,637	86513,727	70529,54	2051260,3	1755308,65
Primes acquises cédées aux réassureurs	6 739 793	7 632 628	9 524 398	9 724 870	9 835 277
PRIMES ACQUISES NETTES DE REASSURANCE	14 451 528	15 570 838	15 852 715	16 383 724	17 153 047
Total produits de placement	2 413 269	1 903 598	1 747 844	2 371 243	3 415 399
Total autres produits	2 103 250	186 374	-101 203	0	42 577
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	806 159	0
TOTAL CREDIT	18 968 047	18 054 315	19 210 169	21 067 142	20 688 862

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Contrairement à l'exercice 2015 où le solde du compte d'exploitation « Non Vie » était débiteur d'un montant de 806 millions, l'exercice 2016 a un solde créditeur, ce qui dénote un résultat positif pour ce dernier exercice.

Tableau 27: Compte d'exploitation Débit « Non Vie » (en 000FBU)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Sinistres payés	11 091 249	11 257 492	10 261 888	11 495 152	10 649 924
Provisions de sinistres à (t)	19227405,6	16913591	17395210,77	17058284	15884636,05
Provisions de sinistres à (t-1)	18529838,57	18622673	17045224,61	18316533	17058284,46
Charge des sinistres	11 788 816	9 548 410	10 611 874	10 236 903	9 476 275
Sinistres payés par les réassureurs	4 803 663	2 524 058	4 076 590	3 633 043	4 129 027
Q/R Provisions de sinistres à (t)	4299886,539	5133095	5467928,401	5471928,2	5325746,757
Q/R Provisions de sinistres à (t-1)	4993047,684	4180761,5	5030448,007	6431788,9	5471928,194
Prestations à la charge des réassureurs	4 110 501	3 476 392	4 514 070	2 673 182	3 982 846
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	7 678 315	6 072 018	6 097 804	7 563 721	5 493 429
Commissions payées	936219,171	1305166	1688433,786	1751835,1	2020819,853
Commissions reçues	1 545 148	1 809 818	2 289 757	2 480 743	2 217 307
MONTANT NET DES COMMISSIONS	-608 929	-504 652	-601 323	-728 908	-196 487
Total autres charges	9 463 987	10 552 736	11 733 669	12 067 783	12 168 358
Total Charges de placements	195170,014	170312,06	243426,022	658530,39	887634,9054
SOLDE CREDITEUR	2 239 504	1 370 396	25 781	0	2 258 088
TOTAL DEBIT	18 968 047	18 054 315	19 210 169	21 067 142	20 688 862

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Alors que le résultat d'exploitation en Non Vie était en baisse depuis 2012 jusqu'en 2015 où il est devenu négatif, l'exercice 2016 affiche un solde créditeur de 2,26 milliards, ce qui représente le plus grand bénéfice jamais réalisé ces 5 dernières années.

IV.4. Présentation du compte d'exploitation « Vie »

Tableau 28: Compte d'exploitation Crédit « Vie » (en 000FBU)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Primes émises	7 493 172	9 426 082	10 973 451	11 182 838	12 037 324
Primes cédées en réassurance	868 095	989 458	1 156 377	1 255 764	1 694 170
Primes émises nettes de réassurance	6 625 078	8 436 624	9 817 073	9 927 074	10 343 154
Total produits de placement	207 235	300 387	454 126	3 248 662	4 433 598
Total autres produits	1 461 620	2 142 226	2 662 480	10	23 562
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	0	0
TOTAL CREDIT	8 293 933	10 879 237	12 933 679	13 175 746	14 800 313

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

La rubrique solde débiteur du compte d'exploitation « Vie » est nulle sur toute la période allant de 2012 à 2016, ce qui montre que les branches d'activités « Vie » de l'ensemble du marché ont globalement un résultat d'exploitation positif.

Tableau 29: Compte d'exploitation Débit « Vie » (en 000FBU)

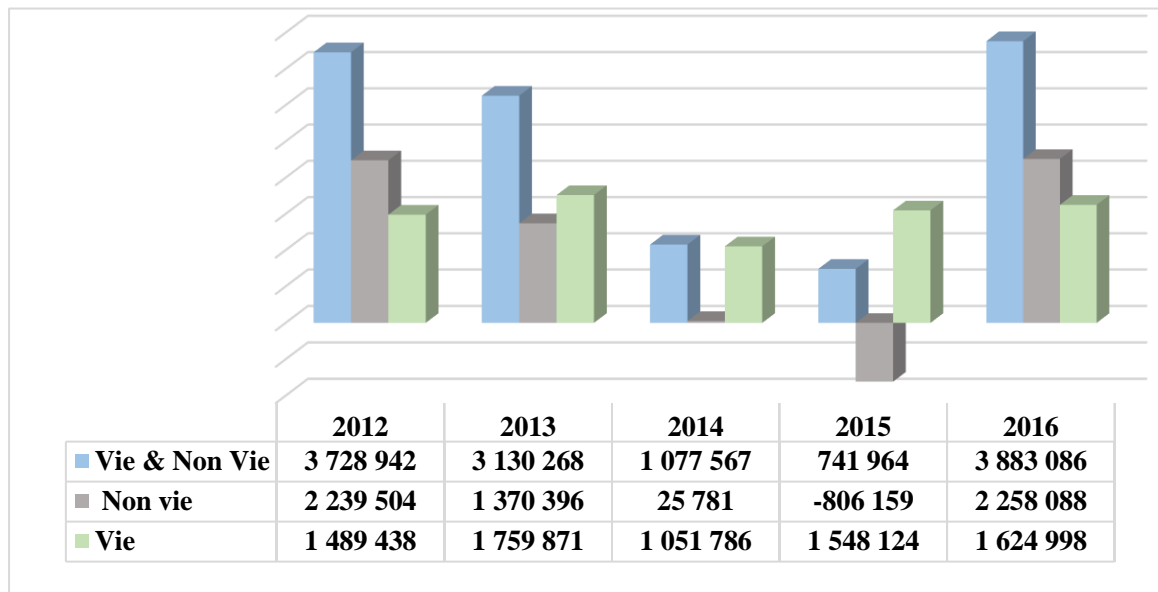
ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Prestations de l'exercice	1 420 634	1 799 169	3 464 479	3 759 096	4 226 867
Prestations à la charge des réassureurs	335 164	179 200	297 854	557 748	467 808
CHARGE DES SINISTRES NETTE	1 085 470	1 619 970	3 166 624	3 201 348	3 759 059
Dotation aux provisions de l'exercice	4 730 579	6 515 910	7 530 667	7 279 077	7 977 859
Q/R dans les dotations aux provisions	8 154	-26 521	-13 159	88 564	-166 424
DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DE REASSURANCE	4 730 579	6 515 910	7 530 667	7 279 077	7 977 859
Commissions payées	101 123	56 651	30 240	139 352	182 030
Commissions reçues	165 579	217 284	249 215	250 531	374 952
MONTANT NET DES COMMISSIONS	-64 456	-160 633	-218 975	-111 179	-192 922
Charge de gestion	1 061 055	1 117 598	1 390 417	1 334 080	1 459 754
Charges des placements	0	0	0	12 861	5 141
Solde créditeur	1 489 438	1 759 871	1 051 786	1 548 124	1 624 998
TOTAL DEBIT	8 293 933	10 879 237	12 933 679	13 175 746	14 800 313

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Le compte d'exploitation « Vie » affiche un solde créditeur, ce qui dénote un bénéfice sur toute la période. Ce résultat est de 1,6 milliards en 2016 contre 1,54 milliards en 2015 et 1,05 milliards en 2014.

Le graphique suivant offre une vue synthétique des analyses de ce paragraphe. Ainsi, il ressort que, de 2012 à 2016, le secteur (« Vie » et « Non Vie ») a toujours affiché un résultat positif, et ce, malgré le déficit observé en assurance « Non Vie » lors de l'exercice 2015.

Graphique 5: Evolution du résultat d'exploitation (en 000 FBu)



Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Ce graphique illustre un regain de dynamisme dans le secteur qui affiche un bénéfice record depuis 2012 à savoir 3,88 milliards. Ce bénéfice provient en majorité des activités Non Vie, qui après une perte de 806 millions en 2015, se sont relevées pour atteindre un bénéfice de 2,26 milliards en 2016.

Cette situation de 2016 met en évidence un contraste entre la baisse des primes émises en Non Vie d'environ 1 milliards (cfr le point III.1.1.1.) et la hausse du résultat d'exploitation à un chiffre record de 2,25 milliards.

Les analyses font ressortir l'impact significatif de la variation des provisions techniques et du résultat de réassurance qui ont été assez favorables aux sociétés d'assurance.

CHAPITRE V : AUTRES INDICATEURS PERTINENTS

V.1. La marge de solvabilité du secteur

Conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des assurances, la marge disponible au sein d'une compagnie est à majorité constituée du montant des capitaux propres déduit de certaines immobilisations incorporelles.

Le tableau suivant montre le montant de la marge disponible au sein de tout le secteur.

Tableau 30: Calcul de la marge disponible en assurance « Non Vie » et « Vie »

ELEMENTS CONSTITUTIFS (art 370)	ANNEE
	2 016
1°) Capital social versé	9 661 262 166
2°) La moitié de la fraction non versée du capital social	161 976 917
3°) Réserves réglementaires ou libres	3 124 675 403
4°) Bénéfices reportés de l'exercice	3 536 659 121
5°) Plus-values sur éléments d'actifs	2 151 412 870
6°) TOTAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	18 635 986 477
7°) Pertes reportées	2 661 456 566
8°) Amortissement restant à réaliser sur commissions	0
9°) Frais d'établissement ou de développement	32 898 377
10°) Autres actifs incorporels	41 985 739
11°) TOTAL (7 + 8 + 9 + 10)	2 736 340 682
12°) MARGE DISPONIBLE (6 - 11)	15 899 645 795

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Grâce au bénéfice observé en 2016 et à la recapitalisation de certaines sociétés, l'application des dispositions de l'article susmentionné révèle une marge disponible au sein du secteur dont le montant avoisine 16 milliards.

L'adéquation de cette marge disponible est appréciée en comparaison avec le montant de la marge minimale requise dont les modalités de calcul sont consignées aux articles 371,372 et 373 du Code des assurances et dont les résultats sont fournis par les tableaux suivants.

Tableau 31: Calcul de la marge réglementaire en assurance « Non Vie »

CALCUL REGLEMENTAIRE NON VIE	ANNEE
	2 016
Méthode des primes (article 371-1)	
a) Primes émises nettes d'annulations	24 897 811 546
b) Charges de sinistre nette de réassurance	5 627 224 884
c) Charge de sinistre brute de réassurance	9 641 073 256
d) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	58%
e) Montant de primes retenu (a x 20%)	4 979 562 309
f) MARGE MINIMALE 1 (e x d)	2 906 431 285
Méthode des sinistres (article 371-2)	
g) Sinistres payés (nets de recours) des 3 dernières années	32 709 513 436
h) Provisions pour sinistres à payer au 31/12/n	15 836 393 252
i) Provision pour sinistres à payer au 01/01/n-2	17 809 713 603
j) Total (g + h - i)	30 736 193 084
k) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	58%
l) MARGE MINIMALE 2 ((j/3) x 25% x k)	1 494 988 040
m) MARGE A RETENIR (si l>f alors l sinon f)	2 906 431 285

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

L'application des dispositions de l'article 371 du Code des assurances montre que le montant de marge minimale requise en assurance « Non Vie » est de 2,9 milliards.

Cependant, pour obtenir le montant de la marge minimale requise dans le secteur, la valeur précédente doit être majorée du montant de la marge minimale requise en assurance « Vie » et consignée dans le tableau qui suit.

Tableau 32: Calcul de la marge réglementaire en assurance « Vie »

CALCUL REGLEMENTAIRE VIE	ANNEE
	2 016
Méthode des provisions mathématiques (article 372)	
a) Provisions mathématiques nettes	50 261 267 829
b) Provisions mathématiques brutes	50 350 263 970
c) Taux de conservation des sinistres (a/b sup. ou égal à 85%)	99,8%
d) Montant de provisions mathématiques retenu (b x 5%)	2 517 513 199
e) MARGE MINIMALE VIE ET CAPITALISATION	2 513 063 391

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

Contrairement aux assurances « Non Vie », la marge nécessaire en assurance « Vie » est obtenue en appliquant une méthode unique dite « Méthode des provisions mathématiques » telle que définie à l'article 372 du code des assurances.

L'application de cette méthode montre que la marge nécessaire en assurance « Vie » est de 2,51 milliards.

Tableau 33: Calcul du surplus/déficit de marge de solvabilité

MARGE DISPONIBLE	15 899 645 795
MARGE REGLEMENTAIRE NON VIE (a)	2 906 431 285
MARGE REGLEMENTAIRE VIE (b)	2 513 063 391
TOTAL MARGE REGLEMENTAIRE (a+b)	5 419 494 677
SURPLUS/DEFICIT DE MARGE	10 480 151 118
Marge disponible/marge réglementaire	293%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de 2016

Il ressort un surplus de marge d'une valeur de 10,5 milliards, ce qui dénote une marge disponible suffisante par rapport à la marge minimale requise.

Toutefois, il est à signaler que cette situation de marge globale du secteur n'est pas observée à l'identique par toutes les sociétés du secteur.

V.2. La couverture des engagements réglementés (« Vie » et « Non Vie »)

Le tableau suivant dénommé « Etat C4 » permet de calculer le degré de couverture des engagements réglementés conformément aux dispositions du Code des assurances en ses articles 351, 352, 353 et 355.

Tableau 34: Etat C4 de calcul de la couverture des engagements réglementés (en FBU)

I - MONTANT DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES:				
	Provisions pour risques en cours			6 199 354 108
	Provisions pour sinistres à payer			16 089 408 069
	Provisions mathématiques			50 350 263 971
	Autres provisions techniques			0
	Autres engagements réglementés			13 698 331 260
	TOTAL DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES			86 337 357 409
II - ACTIFS REPRESENTATIFS	N° article	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
- Obligations et autres valeurs d'Etat	art 351, 1° a)	5 442 411 732	5 442 411 732	3 503 921 919
- Obligations des organismes financiers à caractère public	art 351, 1° b)	0	0	
- Obligations des institutions financières	art 351, 1° c)	0	0	
Total des actifs de l'Article 351.1		5 442 411 732	5 442 411 732	
- Autres obligations	art 351, 2° a)	0	0	8 973 346 769
- Actions cotées (d'une bourse de valeur dans l'Etat membre de la CEA)	art 351, 2° b)	0	0	
- Actions des entreprises d'assurance	art 351, 2° c)	0	0	
- Actions et obligations des sociétés commerciales	art 351, 2° d)	9 075 216 718	9 075 216 718	
- Actions des sociétés d'investissement	art 351, 2° e)	15 000 000	15 000 000	
Total des actifs de l'Article 351.2		9 090 216 718	9 090 216 718	
- Droits réels immobiliers	art 351, 3°	24 960 337 408	21 107 726 598	17 553 819 526
- Prêts obtenus ou garantis par l'Etat burundais	art 351, 4°	0	0	0
- Prêts hypothécaires	art 351, 5° a)	1 070 427 253	1 070 427 253	1 070 427 253
- Autres prêts obtenus ou garantis	art 351, 5° b)	0	0	
Total des actifs de l'Article 351.5		1 070 427 253	1 070 427 253	0
- Dépôts en banque	art 351, 6°	41 439 878 690	41 439 878 690	31 881 685 656
Sous - total 1 - Ensemble des valeurs mobilières et immobilières assimilées		82 003 271 800	78 150 660 990	62 983 201 123
III- MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES TRANSPORT ET PREC DOMMAGES HORS TRANSPORT:				
	Provisions techniques en branches transport			1 172 419 556
	PREC hors transport			6 544 802 343
IV- AUTRES ACTIFS ADMIS EN REPRESENTATION	N° article	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
- Recours admis	PCA Compte 6029	209 870 990	209 870 990	209 870 990
- Primes de moins d'un an des sociétés dommages sauf les branches transports	art 353, 1°	4 933 650 785	4 933 650 785	1 660 211 324
- Primes de moins d'un an des branches transports	art 353, 2°	1 421 458 694	1 421 458 694	320 289 479
- Créances sur les réassureurs garanties par nantissement hors transport	art 355, 1°	2 259 821 739	2 259 821 739	2 259 821 739
- Autres créances sur les réassureurs pour la branche transport	art 355, 2°	442 918 107	442 918 107	126 995 939
Sous - total 2 - Ensemble des autres actifs admis en représentation (NON VIE)		9 267 720 315	9 267 720 315	4 577 189 471
- Avances sur contrat des sociétés vie	art 352, 2°	xxxx	1 090 460 016	901 213 055
- Primes ou cotis. de moins de trois mois des sociétés vie	art 352, 2°	xxxx	103 823 103	103 823 103
Sous - total 3 - Ensemble des autres actifs admis en représentation (VIE)				1 005 036 158
Total des actifs admis en représentation		91 270 992 115	88 612 664 423	68 565 426 751

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

La partie I du tableau précédent dégage des engagements réglementés d'une valeur de 86,3 milliards, tandis que la partie II rapporte des valeurs mobilières et immobilières admises en représentation des engagements réglementés d'un montant de 78 milliards. Après application de la règle de diversification, ce montant est ramené à une valeur de 63 milliards.

Enfin, avec l'ajout des autres actifs admis en couverture des engagements réglementés qu'on retrouve dans la partie IV du même tableau et dont la valeur totale s'élève à 5,6 milliards, il ressort un total des actifs admis en couverture des engagements réglementés de 68,6 milliards.

Tableau 35: Evolution du taux de couverture

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
SECTEUR	VIE ET NON VIE	VIE ET NON VIE	VIE ET NON VIE	VIE ET NON VIE	VIE ET NON VIE
Actifs représentatifs	46 417 402	55 329 185	51 487 718	51 509 130	68 565 427
Engagements réglementés	46 701 952	55 587 319	61 057 762	70 171 417	86 337 357
Insuffisance ou excédent	-284 550	-258 134	-9 570 044	-18 662 287	-17 771 931
Ratio de couverture	99,4%	99,5%	84,3%	73,4%	79,4%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

En somme, le taux de couverture des engagements réglementés du secteur est inférieur au minimum prudentiel de 110% depuis 2012. Toutefois, après une baisse continue de ce taux depuis 2012, l'exercice 2016 montre une croissance de 6%. C'est ainsi que ce taux de couverture est passé de 73,4% en 2015 à 79,4% en 2016.

V.3. La réassurance

La réassurance joue un rôle important dans la gestion du risque lié au portefeuille d'activités détenu par une compagnie d'assurance. De ce fait, un bon programme de réassurance est un indicateur de stabilité financière d'une compagnie.

Les analyses de cette partie retracent le niveau de certains indicateurs couramment utilisés pour apprécier la politique de réassurance d'une compagnie.

Ces indicateurs sont entre autres :

- Le taux de cession qui montre le pourcentage des primes cédées en réassurance par rapport à toutes les primes émises ;
- Le solde de réassurance qui montre le bénéfice (ou la perte) réalisé par les réassureurs.

V.3.1. La réassurance en assurance « Non Vie »

Tableau 36: Evolution du taux de cession des primes en réassurance en assurance « Non Vie » (en 000 de FBu)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Primes émises (a)	21 366 614	24 203 536	25 135 809	25 724 240	24 897 812
Primes cédées en réassurances (b)	6 742 034	7 640 051	9 508 414	10 036 453	9 539 325
Taux de cession (b/a)	32%	32%	38%	39%	38%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Le taux de cession des primes pour les assurances « Non Vie » a augmenté sur les cinq dernières années. Alors qu'il était à 32% en 2012, il est égal à 38% en 2016.

Tableau 37: Evolution du solde de réassurance en assurance « Non Vie » (en 000 de FBu)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Primes acquises cédées aux réassureurs	6 739 793	7 632 628	9 524 398	9 724 870	9 835 277
Prestations à la charge des réassureurs	4 110 501	3 476 392	4 514 070	2 673 182	3 982 846
Commissions reçues	1 545 148	1 809 818	2 289 757	2 480 743	2 217 307
Solde de réassurance	1 084 144	2 346 419	2 720 571	4 570 945	3 635 124

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Le solde de réassurance a toujours été en faveur des réassureurs avec une croissance très considérable en 2015 où il affiche une valeur de 4,6 milliards. Le dernier exercice met en évidence un bénéfice des réassureurs d'un montant de 3,6 milliards, soit une baisse de plus de 900 millions.

V.3.2. La réassurance en assurance « Vie »

Tableau 38: Evolution du solde de réassurance et du taux de cession en assurance « Vie » (en 000 de FBu)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Primes émises (a)	7 493 172	9 426 082	10 973 451	11 182 838	12 037 324
Primes cédées en réassurances (b)	868 095	989 458	1 156 377	1 255 764	1 694 170
Prestations à la charge des réassureurs (c)	343 318	152 679	284 696	646 312	301 384
Commissions reçues (d)	165 579	217 284	249 215	250 531	374 952
Taux de cession (b/a)	11,59%	10,50%	10,54%	11,23%	14,07%
Solde de réassurance (b-c-d)	359 198	619 496	622 467	358 921	1 017 835

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Les assurances « Vie » du Burundi sont à majorité dominées par des produits pension dont la gestion ne fait généralement pas recours à la réassurance. C'est ainsi que le taux de cession en assurance Vie est inférieur à 15% sur toute la période avec des soldes de réassurance inférieurs à 700 millions jusqu'en 2015.

Avec un taux de cession record de 14% et un solde de plus de 1 milliard, l'exercice 2016 a été très favorable aux réassureurs Vie.

V.4. Le management et gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise est sans doute le pilier sans lequel aucune société d'assurance, aussi solide soit elle, ne pourrait être viable sur le long terme. De ce fait, le Code des assurances prévoit, surtout en ses articles 396 à 400, certaines mesures qui doivent être respectées par les sociétés d'assurances. Ainsi, ces articles soulignent le rôle important que doit jouer le conseil d'administration dans l'instauration aussi bien des outils que des dispositifs nécessaires pour asseoir une bonne gouvernance au sein d'une société d'assurance.

Les lignes qui suivent montrent la situation de certains outils et autres dispositifs préconisés par le Code des assurances au sein des sociétés d'assurances :

- **L'instauration des fonctions d'audit et d'actuariat** (point e) de l'article 396) : certaines sociétés d'assurance commencent à comprendre la nécessité de se doter d'un service d'audit interne bien que son indépendance ne soit pas souvent garantie. En rapport avec l'actuariat, le secteur reste handicapé par la quasi-inexistence de ces experts dans notre pays.
- **La création des comités spécialisés au sein du conseil d'administration** afin de s'occuper de certaines fonctions spécifiques comme les rémunérations, l'audit et la gestion des risques (article 396 alinéa 2 et suivant). Notons que cette exigence n'est pas satisfaite au Burundi vu que la plupart des individus appelés à occuper les fonctions d'administrateurs ne disposent pas de qualifications suffisantes pour prendre part à ces comités spécialisés.
- **L'obligation de se doter d'un dispositif de contrôle interne** incluant la mise en place d'un manuel de procédures internes écrites, cohérent et regroupant l'ensemble des champs d'activités de l'entreprise (article 397). Le contrôle sur place réalisé lors de cet exercice 2016 a révélé que la plupart des sociétés ne disposent pas de manuels de procédures, ce qui rend impossible le contrôle interne par manque de document de référence.
- **La production à l'intention du conseil d'administration avec copie à l'ARCA, d'au moins un rapport annuel de contrôle interne.** Ce rapport doit être rédigé selon les consignes établies à l'article 398. Aucun rapport de contrôle interne n'a, jusqu'à ce jour, été adressé à l'ARCA.
- **La politique de placement** : le conseil d'administration doit établir, au moins une fois l'an, les lignes directrices de politique de placement (article 399). L'analyse des dossiers d'agrément a mis en évidence l'absence de ces politiques dans la plupart des sociétés d'assurances.
- **La politique de réassurance** : le conseil d'administration doit approuver, au moins une fois l'an, les lignes directrices de la politique de réassurance en se basant sur un rapport relatif à la politique de réassurance qui lui est soumis et dont le contenu est détaillé à l'article 400. Bien que les traités de réassurance soient signés par les dirigeants des sociétés

d'assurance, aucun document ne prouve que ces traités ont été établis selon une politique approuvée par le conseil d'administration.

En somme, cette partie montre que les quelques règles de gouvernance instituées par le code ne sont pas du tout respectées.

V.5. Rentabilité du secteur des assurances

V.5.1. Rentabilité de l'assurance « Non Vie »

A. Evolution des dépenses de l'assurance « Non Vie »

Cette partie se focalise sur les éléments relatifs à la souscription, la réassurance et la gestion des sinistres.

Quatre ratios sont utilisés dans cette analyse à savoir :

- Ratio des sinistres qui montre le pourcentage des primes de l'exercice utilisé pour régler les sinistres ;
- Ratio des commissions qui montre la part des primes utilisée pour payer les commissions dues aux intermédiaires ;
- Ratio des dépenses qui montre la part des primes de l'exercice utilisée pour régler les dépenses de fonctionnement ;
- Ratio combiné qui est calculé comme la somme des trois premiers et qui indique le pourcentage des primes annuelles utilisé dans la souscription, la gestion et le paiement des sinistres.

Tableau 39: Evolution des dépenses en assurances « Non Vie » (en 000 de FBu)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	14 451 528	15 570 838	15 852 715	16 383 724	17 153 047
Charge des prestations nette (b)	7 678 315	6 072 018	6 097 804	7 563 721	5 493 429
Ratio des sinistres (b/a)	53,1%	39,0%	38,5%	46,2%	32,0%
Commissions nettes (c)	-608 929	-504 652	-601 323	-728 908	-196 487
Ratio des commissions (c/a)	-4,2%	-3,2%	-3,8%	-4,4%	-1,1%
Frais de gestion (d)	9 463 987	10 552 736	11 733 669	12 067 783	12 168 358
Ratio des dépenses (d/a)	65,5%	67,8%	74,0%	73,7%	70,9%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	114,4%	103,5%	108,7%	115,4%	101,8%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

L'assurance « Non Vie » encaisse plus de commissions de la part des réassureurs qu'ils n'en payent à leurs intermédiaires. Cette situation se traduit par un montant des commissions nettes de réassurance et un ratio de commissions négatifs sur toute la période. De -608 millions en 2012 à -196 millions en 2016, les commissions nettes tendent vers la zone positive dans laquelle les commissions payées par les assureurs locaux seront supérieures aux commissions reçues ce qui ne sera pas bon pour le secteur burundais des assurances.

Le ratio combiné met en évidence que les primes annuelles ne couvrent pas la totalité des dépenses vu qu'il dépasse 100% (autres que celles relatives aux placements). C'est ainsi que ce ratio a varié de 114,4% à 115,4% sur la période de 2012 à 2015.

Toutefois, suite à une baisse de la sinistralité de 14,2% en 2016, il ressort que le ratio combiné est retombé à 101,8% lors de ce dernier exercice.

Il convient de souligner que ce ratio a été détérioré par les dépenses qui représentent plus de 70% des primes acquises nettes depuis 2014.

B. Evolution des revenus de l'assurance « Non Vie »

Bien que les prestations des compagnies d'assurances dommage soient attendues sur le court terme, ces compagnies parviennent à générer un revenu sur des placements de court terme. Cette partie permet d'apprécier l'apport de ces revenus de placement sur le résultat d'exploitation du secteur.

Tableau 40: Evolution des revenus en assurance « Non Vie »⁷ (en 000 de FBu)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	14 451 528	15 570 838	15 852 715	16 383 724	17 153 047
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-2 081 845	-549 264	-1 377 434	-2 518 872	-312 253
Résultat Technique en % des Primes nettes acquises (e/a)	-14,4%	-3,5%	-8,7%	-15,4%	-1,8%
Produits financiers (f)	2 218 099	1 733 286	1 504 418	1 504 418	1 712 713
Produits financiers en % des Primes nettes acquises (f/a)	15,3%	11,1%	9,5%	9,2%	10,0%
Autres produits (charges) (g)	2 103 250	186 374	-101 203	-101 203	0
Autres produits (charges) en % des Primes nettes acquises (g/a)	14,6%	1,2%	-0,6%	-0,6%	0,0%
Ratio de rentabilité [(e+f+g)/a]	15,5%	8,8%	0,2%	-6,8%	8,2%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Il ressort de ce tableau que le ratio de rentabilité a affiché une décroissance constante sur la période de 2012 à 2015, passant de 15,5% en 2012 à -6,8% en 2015.

Toutefois, suite à la baisse du ratio combiné observé en 2016, le ratio de rentabilité de cet exercice est de 8,2%, ce qui dénote un regain en termes de rentabilité.

V.5.2. Rentabilité de l'assurance « Vie »

A. Analyse des dépenses de l'assurance « Vie »

Tableau 41: Evolution des dépenses en assurances Vie (en 000 de FBu)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
PRIMES NETTES EMISES (a)	6 625 078	8 436 624	9 817 073	9 927 074	10 343 154
Charge des prestations nette (b)	5 807 895	8 162 400	10 710 450	10 391 861	11 903 342
Ratio des sinistres (b/a)	87,7%	96,7%	109,1%	104,7%	115,1%
Commissions nettes (c)	-64 456	-160 633	-218 975	-111 179	-192 922
Ratio des commissions (c/a)	-1,0%	-1,9%	-2,2%	-1,1%	-1,9%
Frais de gestion (d)	1 061 055	1 117 598	1 390 417	1 334 080	1 459 754
Ratio des dépenses (d/a)	16,0%	13,2%	14,2%	13,4%	14,1%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	102,7%	108,1%	121,0%	117,0%	127,3%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Les primes annuelles nettes de réassurance ne sont pas suffisantes pour permettre aux assureurs de couvrir leurs engagements envers les assurés. C'est ainsi que le ratio combiné dépasse 100% sur toute la période.

De cette situation découle un résultat technique négatif qui va ressortir du tableau suivant.

⁷ Les rubriques b, c et d correspondent à ceux du tableau 35

B. Analyse des revenus de l'assurance « Vie »**Tableau 42: Evolution des revenus en assurance « Vie »⁸ (en 000 de FBu)**

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
PRIMES NETTES EMISES (a)	6 625 078	8 436 624	9 817 073	9 927 074	10 343 154
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-179 417	-682 741	-2 064 819	-1 687 688	-2 827 021
Résultat Technique en % des Primes nettes émises (e/a)	-2,7%	-8,1%	-21,0%	-17,0%	-27,3%
Produits financiers (f)	207 235	300 387	454 126	454 126	3 235 801
Produits financiers en % des Primes nettes émises (f/a)	3,1%	3,6%	4,6%	4,6%	31,3%
Autres produits (charges) (g)	1 461 620	2 142 226	2 662 480	2 662 480	10
Autres produits (charges) en % des Primes nettes émises (g/a)	22,1%	25,4%	27,1%	26,8%	0,0%
Ration de rentabilité [(e+f+g)/a]	22,5%	20,9%	10,7%	14,4%	4,0%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Sur toute la période, le ratio de rentabilité est positif bien qu'il affiche une décroissance continue et tend vers 0 vu qu'il se fixe à 4% en 2016 alors qu'il était à 22,5% en 2012.

V.6. La liquidité du secteur des assurances**Tableau 43: Evolution des actifs liquides du secteur (Vie & Non Vie) (en 000 de FBu)**

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Banques et chèques postaux	4 694 338	3 957 476	5 987 464	5 441 458	8 355 984
Caisse	24 141	9 171	10 312	111 369	48 620
Total actifs liquides	4 718 479	3 966 647	5 997 776	5 552 828	8 404 604
Total autres charges	10 525 042	11 670 334	13 124 086	13 401 863	13 628 112
Ratio de liquidités	44,8%	34,0%	45,7%	41,4%	61,7%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2012 à 2016

Lors du dernier exercice, le ratio de liquidité a augmenté de 20,3% en passant de 41,1% à 61,7%. En d'autres termes les liquidités au 31/12/2016 équivalaient à 61,7% des frais généraux de cet exercice.

Bien que ce ratio semble élevé, il reste inférieur au maximum de 100%, ce qui est acceptable.

⁸ Les rubriques b, c et d correspondent à ceux du tableau 37

Tableau 44: Evolution des créances sur les assurés et agents (Vie & Non Vie) (en 000 de FBu)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
Créances sur les assurés et les agents	7 539 886	8 572 218	8 467 815	8 917 298	11 200 235
Primes émises	28 859 786	33 629 619	36 109 260	36 907 078	36 935 136
Part des créances dans les primes émises	26,1%	25,5%	23,5%	24,2%	30,3%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2012 à 2016

Entre 2015 et 2016, les créances sur assurés et agents affichent une croissance de 2,3 milliards. En somme, toutes les créances représentent plus de 30% des primes émises en 2016 alors qu'elles ne constituaient que moins de 25% des primes émises en 2015.

Cette croissance résulte de la pratique de souscription à crédit prohibée par la législation en assurances du fait qu'elle préjudicie aux intérêts des assurés et bénéficiaires des contrats d'assurances.

En outre, ces créances immobilisent environ 1/3 des primes émises sur toute la période et privent les sociétés d'assurance d'une somme énorme nécessaire au paiement des sinistres.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. TEXTES LEGAUX

A. Lois

1. Loi N° 1/017 du 23 octobre 2003 portant réglementation des banques et des établissements financiers ;
2. Loi N° 1/09 du 30 mai 2011 portant code des sociétés privées et à participation publique ;
3. Loi N° 1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi.

C. Décrets lois

1. Décret-loi N° 1/024 du 13 juillet 1989 portant cadre organique des administrations personnalisées de l'Etat ;
2. Décret N° 100/181 du 11 août 2014 portant missions, réorganisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances.

D. Ordonnances ministérielles

1. Ordonnance Ministérielle N° 540/1755 du 26 décembre 2013 portant modification de la date de mise en vigueur de l'Ordonnance Ministérielle N°540/919 du 07 juillet 2013 portant adoption du Plan Comptable des Assurances applicable au Burundi ;
2. Ordonnance Ministérielle N° 540/919 du 03 juillet 2013 portant adoption du Plan Comptable des assurances applicable au Burundi ;
3. Ordonnance Ministérielle N° 530/759 du 7 mai 2010 portant agrément de l'association sans but lucratif dénommée « Association des Assureurs du Burundi ».

E. Traités, Accords, Normes internationaux

1. Méthodologie, principes et normes de l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA) ;
2. Mémoire d'entente (MOU) entre les superviseurs d'assurance de la CEA ;
3. Le Traité portant établissement de la CEA.

II. RAPPORTS, REVUES ET AUTRES PUBLICATIONS

1. Indicateur de conjoncture de la BRB (avril 2015) ;
2. Code des assurances des Etats membres de la CIMA (nouvelle édition 2012) ;
3. Comptes annuels des sociétés d'assurances : 2012- 2016 ;
4. Direction des Assurances (République du Sénégal), Rapport sur les sociétés d'assurance, Exercice 2014 ;
5. IRA Kenya, Report 2014 ;
6. IRA Uganda, Report 2014 ;
7. ISTEEBU, Bulletins trimestriels de conjoncture, 2014 ;
8. KPMG, East African Community Secretariat: Assessment of the Insurance Industry from Perspective of EAC Regionalization, Study Report; August 2014;
9. Ministère à la Présidence Chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine : Etapes de l'intégration de l'East African Community, avril 2009 ;
10. Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique, Stratégie nationale et plan d'actions pour le développement du secteur financier 2011-2017 ;
11. Programme d'évaluation du secteur financier : Aide-mémoire de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, février 2009.

ANNEXES

Annexe 1: Passif du Bilan 2016 (donnés en 000 de FBu)

COMPAGNIE	SOCABU	JUBILEE NON VIE	JUBILEE VIE	BICOR AG	BICOR V&C	SOCAR	UCAR	SOGEAR	SECTEUR
FONDS PROPRES	6 137 614	1 927 601	949 877	4 105 658	930 644	5 056 424	1 793 842	959 881	21 861 541
Capital	3 214 000	1 000 000	500 000	1 010 100	500 166	2 189 579	1 038 520	1 062 500	10 514 865
Réserves	1 211 445	73 916	0	744 492	245 445	255 055	159 448	115 864	2 805 663
Résultat, report & autres élt de FP	1 712 170	853 685	449 877	2 351 066	185 033	2 611 790	595 874	-218 483	8 541 013
PPC et DLMT	5 139 383	0	0	524 084	0	913 750	0	185 486	6 762 702
PPC	1 600 000	0	0	0	0	913 750	0	0	2 513 750
DLMT	3 539 383	0	0	524 084	0	0	0	185 486	4 248 953
PROVISIONS TECHNIQUES	47 615 121	3 965 753	4 186 325	6 565 685	2 994 377	4 548 487	2 709 190	54 088	72 639 026
Primes	42 696 507	2 482 078	4 186 325	763 097	2 994 377	2 457 077	964 311	5 845	56 549 618
Sinistres	4 918 614	1 483 675	0	5 802 588	0	2 091 410	1 744 879	48 243	16 089 408
DETTES A COURT TERME	8 352 773	3 472 645	171 476	2 624 520	83 148	1 838 571	396 094	229 963	17 169 192
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTION (+/-)	1 562 779	0	0	352 632	106 208	0	0	521 646	2 543 266
TOTAL PASSIF	68 807 671	9 366 000	5 307 679	14 172 578	4 114 377	12 357 232	4 899 127	1 951 064	120 975 728

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

Annexe 2: Actif du Bilan 2016 (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016
COMPAGNIE	SOCABU	JUBILEE NON VIE	JUBILEE VIE	BICOR AG	BICOR V&C	SOCAR	UCAR	SOGEAR	SECTEUR
ACTIF IMMOBILISE	36 482 551	1 625 843	2 030 907	6 746 423	1 403 062	3 967 875	1 167 813	603 575	54 028 048
Immobilisations incorporelles	36 905	0	0	0	31 758	112 977	6 221	0	187 862
Immobilisations corporelles	12 325 474	126 925	23 004	5 272 723	1 343 937	3 812 564	273 930	459 803	23 638 360
Immobilisations financières	24 120 172	1 498 918	2 007 904	1 473 700	27 367	42 333	887 662	143 772	30 201 827
Q/R DANS LES PT	659 327	2 863 059	88 996	2 472 074	0	935 597	66 770	54 088	7 139 911
Primes	1 378	1 753 930	88 996	0	0	0	0	0	1 844 305
Sinistres	657 948	1 109 129	0	2 472 074	0	935 597	66 770	54 088	5 295 607
VALEURS REALISABLES A CT	27 891 833	3 602 323	3 021 934	4 184 447	2 197 059	6 858 329	3 396 653	250 586	51 403 164
Créances sur les réassureurs	806 815	0	16 471	0	0	0	0	0	823 286
Créances sur les assurés et les agents (41)	1 855 697	1 211 026	50 915	3 731 128	1 140 797	1 001 086	1 975 949	233 638	11 200 235
Personnel (42)	57 056	0	0	9 791	1 879	1 688	7 046	0	77 460
Autres valeurs réalisables à CT	25 172 265	2 391 297	2 954 548	443 528	1 054 383	5 855 554	1 413 658	16 948	39 302 182
VALEURS DISPONIBLES	3 773 961	1 274 775	165 842	769 634	514 255	595 432	267 891	1 042 815	8 404 604
Banques et chèques postaux	3 740 303	1 273 745	165 842	769 627	513 807	592 208	264 731	1 035 721	8 355 984
Caisse	33 658	1 030	0	7	448	3 223	3 160	7 094	48 620
TOTAL ACTIF	68 807 671	9 366 000	5 307 679	14 172 578	4 114 377	12 357 232	4 899 127	1 951 064	120 975 728

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

Annexe 3: Compte d'exploitation « Non Vie » (crédit 2016) (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016
COMPAGNIE	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
Primes émises	7 872 186	6 003 888	5 283 420	2 643 213	2 678 643	416 462	24 897 812
Provisions de primes à (t-1)	3 138 100	2 793 729	703 984	793 470	850 947	9 636	8 289 866
Provisions de primes à (t)	1 164 130	2 482 078	763 097	819 893	964 311	5 845	6 199 354
PRIMES ACQUISES	9 846 156	6 315 539	5 224 307	2 616 790	2 565 279	420 252	26 988 324
Primes cédées en réassurances	2 111 878	4 195 326	2 306 874	543 813	350 432	31 002	9 539 325
Q/R Provisions de primes à (t-1)	65 223	1 986 037	0	0	0	0	2 051 260
Q/R Provisions de primes à (t)	1 378	1 753 930	0	0	0	0	1 755 309
Primes acquises cédées aux réassureurs	2 175 723	4 427 433	2 306 874	543 813	350 432	31 002	9 835 277
PRIMES ACQUISES NETTES DE REA	7 670 434	1 888 106	2 917 434	2 072 976	2 214 847	389 250	17 153 047
Total produits de placement	1 920 340	354 896	581 038	423 078	89 374	46 673	3 415 399
Total autres produits	0	42577	0	0	0	0	42577,447
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	0	0	77 839	0
TOTAL CREDIT	9 590 774	2 285 579	3 498 471	2 496 055	2 304 221	513 762	20 688 862

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

Annexe 4: Compte d'exploitation « Non Vie » (débit 2016) (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016
COMPAGNIE	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
Sinistres payés	3 332 764	2 906 164	1 079 430	2 238 186	1 014 566	78 814	10 649 924
Provisions de sinistres à (t)	4 918 614	1 483 675	5 802 588	1 886 638	1 744 879	48 243	15 884 636
Provisions de sinistres à (t-1)	4 757 901	1 532 916	5 734 611	3 159 641	1 691 177	182 039	17 058 284
Charge des sinistres	3 493 476	2 856 923	1 147 407	965 184	1 068 268	-54 982	9 476 275
Sinistres payés par les réassureurs	830 266	1 944 056	314 683	899 836	140 187	0	4 129 027
Q/R Provisions de sinistres à (t)	657 948	1 109 129	2 472 074	925 550	161 046	0	5 325 747
Q/R Provisions de sinistres à (t-1)	613 391	1 131 682	2 376 725	1 255 854	94 276	0	5 471 928
Prestations à la charge des réassureurs	874 824	1 921 502	410 031	569 532	206 957	0	3 982 846
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	2 618 652	935 420	737 376	395 652	861 311	-54 982	5 493 429
Commissions payées	638 479	477 820	586 573	168 985	125 292	23 671	2 020 820
Commissions reçues	582 002	948 003	600 911	38 323	48 068	0	2 217 307
MONTANT NET DES COMMISSIONS	56 477	-470 183	-14 338	130 662	77 225	23 671	-196 487
Total autres charges	5 308 873	1 191 503	2 192 971	1 721 789	1 208 150	545 073	12 168 358
Total Charges de placements	708 499	95 325	83 811	0	0	0	887 635
SOLDE CREDITEUR	898 272	533 514	498 652	247 953	157 535	0	2 258 088
TOTAL DEBIT	9 590 774	2 285 579	3 498 471	2 496 055	2 304 221	513 762	20 688 862

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

Annexe 5: Compte d'exploitation « Vie » (crédit 2016) (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2016	2016	2016	2016	2016
COMPAGNIE	SOCABU VIE	JUBILEE VIE	BICOR V&C	SOCAR VIE	SECTEUR VIE
Primes émises	7 495 506	1 748 156	1 037 216	1 756 445	12 037 324
Primes cédées en réassurance	1 063 948	128 407	159 091	342 724	1 694 170
Primes émises nettes de réassurance	6 431 558	1 619 749	878 125	1 413 721	10 343 154
Total produits de placement	3 773 478	458 036	156 648	45 436	4 433 598
Total autres produits	0	0	23 562	0	23 562
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	0	0
TOTAL CREDIT	10 205 036	2 077 786	1 058 335	1 459 156	14 800 313

Source : Etats financiers des compagnies de l'exercice 2016

Annexe 6: Compte d'exploitation « Vie » (débit 2016) (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2016	2016	2016	2016	2016
COMPAGNIE	SOCABU VIE	JUBILEE VIE	BICOR V&C	SOCAR VIE	SECTEUR VIE
Prestations de l'exercice	2 533 901	705 792	548 557	438 617	4 226 867
Prestations à la charge des réassureurs	307 461	55 976	77 444	26 927	467 808
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	2 226 440	649 816	471 113	411 690	3 759 059
Dotation aux provisions de l'exercice	6 289 463	927 322	50 287	710 787	7 977 859
Q/R dans les dotations aux provisions	-198 354	21 883	0	10 047	-166 424
DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DE REASSURANCE	6 487 817	905 440	50 287	700 739	8 144 283
Dotation aux provisions de l'exercice	6 289 463	927 322	50 287	710 787	7 977 859
Commissions payées	39 777	21 213	15 976	105 064	182 030
Commissions reçues	212 790	27	62 626	99 510	374 952
MONTANT NET DES COMMISSIONS	-173 013	21 186	-46 649	5 554	-192 922
Charge de gestion	843 134	112 859	429 531	74 230	1 459 754
Charges des placements	205	4 936	0	0	5 141
Solde créditeur	820 453	383 548	154 054	266 943	1 624 998
TOTAL DEBIT	10 205 036	2 077 786	1 058 335	1 459 156	14 800 313

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

Annexe 7: Taux de cession par société en « Non Vie » (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016
COMPAGNIE	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
Primes émises (a)	7 872 186	6 003 888	5 283 420	2 643 213	2 678 643	416 462	24 897 812
Primes cédées en réassurances (b)	2 111 878	4 195 326	2 306 874	543 813	350 432	31 002	9 539 325
Taux de cession (b)/(a)	27%	70%	44%	21%	13%	7%	38%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

Annexe 8: Solde de réassurance par société en « Non Vie » (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016
COMPAGNIE	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
Primes acquises cédées aux réassure	2 175 723	4 427 433	2 306 874	543 813	350 432	31 002	9 835 277
Prestations à la charge des réassureu	874 824	1 921 502	410 031	569 532	206 957	0	3 982 846
Commissions reçues	582 002	948 003	600 911	38 323	48 068	0	2 217 307
Solde de réassurance	718 897	1 557 927	1 295 932	-64 042	95 408	31 002	3 635 124

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

Annexe 9: Solde de réassurance et taux de cession par société en « Vie » (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2016	2016	2016	2016	2016
COMPAGNIE	SOCABU VIE	JUBILEE VIE	BICOR V&C	SOCAR VIE	SECTEUR VIE
Primes émises (a)	7 495 506	1 748 156	1 037 216	1 756 445	12 037 324
Primes cédées en réassurances (b)	1 063 948	128 407	159 091	342 724	1 694 170
Prestations à la charge des réassureurs (d)	109 107	77 858	77 444	36 974	301 384
Commissions reçues (e)	212 790	27	62 626	99 510	374 952
Taux de cession (b/a)	14,19%	7,35%	15,34%	19,51%	14,07%
Solde de réassurance (f/b)	742 052	50 522	19 021	206 240	1 017 835

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

Annexe 10: Ratio des dépenses en assurance « Vie » de chaque compagnie (2016) (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2016	2016	2016	2016	2016
COMPAGNIE	SOCABU VIE	JUBILEE VIE	BICOR V&C	SOCAR VIE	SECTEUR VIE
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	6 431 558	1 619 749	878 125	1 413 721	10 343 154
Charge des prestations nette (b)	8 714 257	1 555 256	521 400	1 112 429	11 903 342
Ratio des sinistres (b/a)	135,5%	96,0%	59,4%	78,7%	115,1%
Commissions nettes (c)	-173 013	21 186	-46 649	5 554	-192 922
Ratio des commissions (c/a)	-2,7%	1,3%	-5,3%	0,4%	-1,9%
Frais de gestion (d)	843 134	112 859	429 531	74 230	1 459 754
Ratio des dépenses (d/a)	13,1%	7,0%	48,9%	5,3%	14,1%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	145,9%	104,3%	103,0%	84,3%	127,3%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

Annexe 11: Ratio de rentabilité en assurance « Vie » (2016) (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2016	2016	2016	2016	2016
COMPAGNIE	SOCABU VIE	JUBILEE VIE	BICOR V&C	SOCAR VIE	SECTEUR VIE
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	6 431 558	1 619 749	878 125	1 413 721	10 343 154
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-2 952 820	-69 552	-26 156	221 507	-2 827 021
Résultat Technique en % des Primes nettes acquises (e/a)	-45,9%	-4,3%	-3,0%	15,7%	-27,3%
Produits financiers (f)	3 773 273	453 100	156 648	45 436	3 235 801
Produits financiers en % des Primes nettes acquises (f/a)	58,7%	28,0%	17,8%	3,2%	31,3%
Autres produits (charges) (g)	0	0	23 562	0	10
Autres produits (charges) en % des Primes nettes acquises (g/a)	0,0%	0,0%	2,7%	0,0%	0,0%
Ration de rentabilité [(e+f+g)/a]	12,8%	23,7%	17,5%	18,9%	4,0%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

Annexe 12: Ratio des dépenses en assurance « Non Vie » (2016) (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016
COMPAGNIE	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	7 670 434	1 888 106	2 917 434	2 072 976	2 214 847	389 250	17 153 047
Charge des prestations nette (b)	2 618 652	935 420	737 376	395 652	861 311	-54 982	5 493 429
Ratio des sinistres (b/a)	34,1%	49,5%	25,3%	19,1%	38,9%	-14,1%	32,0%
Commissions nettes (c)	56 477	-470 183	-14 338	130 662	77 225	23 671	-196 487
Ratio des commissions (c/a)	0,7%	-24,9%	-0,5%	6,3%	3,5%	6,1%	-1,1%
Frais de gestion (d)	5 308 873	1 191 503	2 192 971	1 721 789	1 208 150	545 073	12 168 358
Ratio des dépenses (d/a)	69,2%	63,1%	75,2%	83,1%	54,5%	140,0%	70,9%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	104,1%	87,7%	100,0%	108,4%	96,9%	132,0%	101,8%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

Annexe 13: Ratio de rentabilité en assurance « Non Vie » (2016) (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016
COMPAGNIE	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	7 670 434	1 888 106	2 917 434	2 072 976	2 214 847	389 250	17 153 047
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-313 568	231 366	1 426	-175 126	68 161	-124 512	-312 253
Résultat Technique en % des Primes nettes acquises (e/a)	-4,1%	12,3%	0,0%	-8,4%	3,1%	-32,0%	-1,8%
Produits financiers (f)	1 211 841	259 571	497 227	423 078	89 374	46 673	1 712 713
Produits financiers en % des Primes nettes acquises (f/a)	15,8%	13,7%	17,0%	20,4%	4,0%	12,0%	10,0%
Autres produits (charges) (g)	0	42 577	0	0	0	0	0
Autres produits (charges) en % des Primes nettes acquises (g/a)	0,0%	2,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ratio de rentabilité [(e+f+g)/a]	11,7%	28,3%	17,1%	12,0%	7,1%	-20,0%	8,2%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016

Annexe 14: Ratio de liquidité par compagnie du secteur en « Vie » et « Non Vie » (2016) (donnés en 000 de FBu)

ANNEE	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016
COMPAGNIE	SOCABU	JUBILEE	BICOR	SOCAR	UCAR	SOGEAR	SECTEUR
Banques et chèques postaux	3 740 303	1 439 587	1 283 434	592 208	264 731	1 035 721	8 355 984
Caisse	33 658	1 030	455	3 223	3 160	7 094	48 620
Total actifs liquides	3 773 961	1 440 616	1 283 889	595 432	267 891	1 042 815	8 404 604
Total autres charges	6 152 006	1 304 362	2 622 501	1 796 019	1 208 150	545 073	13 628 112
Ratio de liquidités	61,3%	110,4%	49,0%	33,2%	22,2%	191,3%	61,7%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2016